

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

**MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE
DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE
ET DE LA FAMILLE**



Tableau de bord statistique 2022 de l'action sociale



BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

**MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE
DE LA RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE
ET DE LA FAMILLE**



Tableau de bord statistique 2022 de l'action sociale



En vue d'une intervention efficace et clairvoyante, le Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille (MSAHRNGF) procède à la publication de son annuaire statistique édition 2022 assorti d'un tableau de bord. L'élaboration du présent tableau de bord intervient au moment où le gouvernement porte ses attentes envers mon département à travers deux actions prioritaires du Plan d'actions pour la Stabilisation et le développement (PASD) à savoir « répondre à la crise humanitaire » et « œuvrer à la réconciliation nationale et la cohésion sociale ». L'atteinte de ces objectifs commande de la part des acteurs et intervenants du domaine de l'action sociale, une planification rigoureuse et efficace nécessitant des données statistiques fiables et disponibles à temps.

Le tableau de bord 2022 constitue une base de mesures des efforts consentis et des résultats à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre des activités du ministère. A ce titre, combinant l'analyse des données statistiques de 2021 et celle de 2022 du MSAHRNGF, ce document offre des informations essentielles à même d'orienter les acteurs de terrain, les décideurs, les partenaires techniques et financiers vers des prises de décisions éclairées.

Aussi, dans un environnement marqué par des adversités de tout ordre, je fonde l'espoir que ce document répondra aux attentes des utilisateurs et constituera un instrument de référence pour la mise en œuvre d'actions stratégiques dans le domaine qui est le nôtre.

C'est le lieu pour moi de traduire mes remerciements aux différents acteurs qui, à des degrés divers ont permis la réalisation de cet important outil.

Mes remerciements vont particulièrement à l'UNICEF pour son appui technique et financier dans le processus de la collecte des données et de l'élaboration de l'outil.

La Ministre de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de
la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille



Nandy SOME/DIALLO
Administrateur civil

Avant-propos	1
Sommaire	2
Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	4
Liste des cartes	6
Sigles et abréviations	8
Chiffres clés de l'action sociale	9
Résumé exécutif	10
I. Contexte	11
II. Ressources du Ministère	12
2.1. Personnel.....	12
2.2. Budget.....	14
III. Structures d'accueil et de prestations sociales	16
3.1. Disponibilité des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	16
3.2. Disponibilité de structures de promotion et de prise en charge.....	18
IV. Prestations dans le domaine de l'encadrement et de la protection de l'enfant et de l'adolescent	20
4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers	20
4.2. Types de cas enregistrés dans les services enfance	22
4.3. Besoins des usagers des services enfance.....	24
V. Prestations dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille	26
5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services famille	26
5.2. Types de cas enregistrés dans les services Famille	28
5.3. Besoins des usagers des services Famille.....	30
VI. Prestations dans le domaine de la promotion de la solidarité et de la gestion des catastrophes	32
6.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services Solidarité	32
6.2. Types de cas enregistrés dans les services Solidarité	34
6.3. Besoins des usagers des services solidarité	36
6.4. Cas référés dans les services.....	38
VII. Autonomisation économique de la femme	40
7.1. Entrepreneuriat féminin.....	40
7.2. Crédits du FAARF	42
Glossaire	44

Tableau 1 : Effectif du personnel	13
Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2022	13
Tableau 3 : Situation du budget du MFSNFAH	15
Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants	17
Tableau 5 : Répartition des structures de Promotion et de prise en charge en 2022 par région	19
Tableau 6 : Nombre de centres de prise en charge de victimes de VEFF par région en 2022	19
Tableau 7 : Caractéristiques des usagers du service enfance	21
Tableau 8 : Répartition de l'effectif des usagers selon leur statut matrimonial	21
Tableau 9 : Principaux cas des services enfance (%)	23
Tableau 10 : Progression annuelle et moyenne de quelques types de cas en 2022.....	23
Tableau 11 : Besoins par groupe des usagers des services enfance	25
Tableau 12 : Type d'usagers des services « Famille »	29
Tableau 13 : Besoins par groupe des usagers des services famille	31
Tableau 14 : Situation des usagers des services solidarité	33
Tableau 15 : Evolution de la part des principaux cas des services solidarité (%)	35
Tableau 16 : Besoins par groupe des usagers des services solidarité (%).....	37
Tableau 17 : Situation des cas référés dans les services.....	38
Tableau 18 : bénéficiaires de formation en entrepreneuriat et en technologies	41
Tableau 19 : situation des crédits FAARF	43
Tableau 20 : Répartition des crédits du FAARF par région 2020 (en millions).....	43

Graphique 1 : Evolution de la proportion des femmes du ministère (%).....	13
Graphique 2 : Pyramide des âges du personnel du MSAHRNGF au 31 décembre 2022.....	13
Graphique 3 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2022.....	13
Graphique 4 : Evolution des dotations budgétaires	15
Graphique 5 : Evolution des dotations budgétaires par type de dépenses	15
Graphique 6 : Situation de l'exécution budgétaire par type de dépenses	15
Graphique 7 : Evolution des dotations d'investissements par source de financement	15
Graphique 8 : Evolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	17
Graphique 9 : répartition des structures d'acceuil des enfants en détresse en 2022 pour 100000 enfants	17
Graphique 10 : Répartition du nombre de familles d'accueil pour 100 000 enfants par région en 2022	17
Graphique 11 : Evolution de l'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement	17
Graphique 12 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge.....	19
Graphique 13 : Evolution des services sociaux communaux.....	19
Graphique 14 : Evolution de l'effectif des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction	19
Graphique 15 : Répartition de l'effectif des usagers du service enfance par région pour 100 000 enfants	21
Graphique 16 : Répartition de l'effectif des usagers du service enfance selon les tranches d'âge en %.....	21
Graphique 17 : Répartition de l'effectif des usagers du service enfance selon leur niveau d'instruction.....	21
Graphique 18 : Répartition des usagers du service enfance selon leur occupation en %	21
Graphique 19 : Répartition des victimes de violence en 2022 par région et pour 100 000 enfants .	23
Graphique 20 : Répartition des victimes de traite en 2022 par région et pour 100000 enfants	23
Graphique 21: Evolution de l'effectif des enfants placés en institution	23
Graphique 22 : Evolution de cas d'enfants incestueux.....	23
Graphique 23 : Part des besoins exprimés par rubrique à la première visite.....	25
Graphique 24 : Taux de résolution des besoins par rubrique à la première visite	25
Graphique 25 : Evolution Taux de résolution globale des besoins à la première visite	25
Graphique 26 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide.....	25
Graphique 27 : Taux de résolution des besoins en Attribution d'une aide	25
Graphique 28 : Part des besoins exprimé en intervention directe.....	25
Graphique 29 : Taux de résolution des besoins en intervention directe	25
Graphique 30: Evolution de l'effectif des OEV pris en charge.....	25
Graphique 31 : Evolution des usagers des services « familles ».....	27
Graphique 32 : Répartition des usagers « famille » selon leur occupation en 2022 (en %)	27
Graphique 33 : Répartition des usagers selon le niveau d'instruction en 2022 (en %).....	27
Graphique 34 : Répartition des usagers selon le statut matrimonial en 2022 (en %).....	27
Graphique 35 : Evolution des usagers selon le sexe	27
Graphique 36 : Répartition des usagers par tranche âge et selon le sexe en 2022	27
Graphique 37 : Répartition des cas de mariage précoces par région (en %).....	29
Graphique 38 : Taux de résolution globale des besoins à la première visite	31
Graphique 39 : Evolution de la proportion de résolution des principaux besoins (en %).....	31
Graphique 40 : Part des besoins exprimé en conseil et accompagnement (en %).....	31
Graphique 41 : Taux de résolution besoins en Conseil et accompagnement (en %)	31
Graphique 42 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %)	31
Graphique 43 : Taux de résolution besoins en attribution d'une aide (en %)	31
Graphique 44: Evolution des usagers de la solidarité	33
Graphique 45 : Répartition des usagers de la solidarité pour 100 000 habitants.....	33
Graphique 46 : Evolution des effectifs des usagers de la solidarité par sexe (en %)	33
Graphique 47 : Répartition des usagers de la solidarité par tranche d'âge (en %).....	33
Graphique 48 : Répartition des niveaux d'instruction des usagers en 2022 (en %)	33

Graphique 49 : Répartition des usagers du service selon le statut matrimonial (en %)	33
Graphique 50 : Evolution des types de cas les plus récurrents en %	35
Graphique 51 : Evolution des exclus sociaux en %	35
Graphique 52 : Répartition des personnes handicapées enregistrées par région	35
Graphique 53 : Répartition des pensionnaires des cours de solidarité, par région en 2022	35
Graphique 54 : Evolution des Exclus sociaux selon le sexe(%)	35
Graphique 55 : Proportion des PDI par sexe en 2022	35
Graphique 56 : Evolution des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux	35
Graphique 57 : Répartition des taux des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %) en 2022	37
Graphique 58 : Répartition des taux de résolution des besoins Attribution d'une aide (en %) en 2022	37
Graphique 59 : Répartition des taux des besoins exprimés en Conseil et accompagnement (en %) en 2022	37
Graphique 60 : Répartition des taux des besoins résolus en Conseil et accompagnement en 2022	37
Graphique 61 : Evolution des besoins exprimés à la première visite	37
Graphique 62 : Evolution du taux des besoins résolus à la 1^{ère} visite	37
Graphique 63 : Répartition des cas référés par structure dans les services de l'Enfance	39
Graphique 64 : Répartition des cas référés par région dans les services de l'Enfance	39
Graphique 65 : Répartition usagers référés par structures dans les services de la Famille	39
Graphique 66 : Répartition usagers référé par region dans les services de la Famille	39
Graphique 67 : Répartition des cas référés par structures dans les services de Solidarités	39
Graphique 68 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat	41
Graphique 69 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2022	41
Graphique 70 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie	41
Graphique 71 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie par région en 2022	41
Graphique 72 : Evolution des crédits du FAARF (en millions)	43
Graphique 73 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF	43
Graphique 74 : Proportion du montant des crédits FAARF par type de clientèles en 2020	43
Graphique 75 : Proportion du nombre de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2020	43

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des services sociaux des hopitaux pour 1000000 d'hbts par région en 2022	19
Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région	29
Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région	29
Carte 4 : Répartition des victimes de conflit familial pour 100 000 habitants par région	29
Carte 5 : Représentation des PDI par région	35
Carte 6 : Répartition des cas référés par régions dans les services de Solidarité)	39
Carte 7 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF pour 100 000 hbts	43

CID	: Circuit informatisé de la dépense
CMA	: Centre médical avec antenne chirurgicale
CHR	: Centre hospitalier régional
CHU	: Centre hospitalier universitaire
DGF	: Direction de la gestion des finances
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGEP/IAP	: Direction générale de l'économie et de la planification/Instrument automatisé de prévision
DRH	: Direction des ressources humaines
DSSE	: Direction des statistiques sectorielles et de l'évaluation
ERI-ESI	: Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FAARF	: Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
MSAHRNGF	: Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire, de la réconciliation nationale, du genre et de la famille
MGF	: Mutilations génitales féminines
Nd	: Non déterminé
OEV	: Orphelins et autres enfants vulnérables
PAGPS	: Projet d'appui à la gestion publique et aux statistiques
PASD	: Plan d'actions pour la stabilisation et le développement
PDI	: Personnes déplacées internes
PIB	: Produit intérieur brut
PNDES	: Plan national de développement économique et social
RGPH	: Recensement général de la population et de L'habitat
SG	: Secrétariat général
SP/CONASUR	: Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
TCM	: Taux de croissance moyen
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance
VEFF	: Violences à l'égard des femmes et des filles
VIH/Sida	: Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de l'immunodéficience acquise

Chiffres clés de l'action sociale

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Pourcentage des cadres supérieurs parmi le personnel	Pourcentage	23,6	26,1	25,8	28,9	28,9
Proportion des femmes du MSAHRNGF	Pourcentage	32,8	33,9	33,3	34,5	34,1
Proportion des jeunes de moins de 35 ans parmi le personnel du MSAHRNGF	Pourcentage	35,4	33,3	31,5	31,5	24,2
Proportion des agents avec au moins 15 ans d'ancienneté	Pourcentage	23,4	24,3	75,0	75,0	67,5
Part du budget du MSAHRNGF dans le budget de l'Etat	Pourcentage	0,8	0,9	1,3	1,38	1,21
Nombre de structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	Nombre	160	180	183	578	600
Nombre de familles d'accueil des enfants en détresse	Nombre	259	280	261	293	293
Nombre des enfants privés de famille pris en charge	Nombre	3 588	2 577	3 552	4 884	4 884
Prévalence de la pratique de l'excision (filles de 0 à 14 ans)	Pourcentage	11,3	11,3	11,3	9,4	9,4
Nombre de villages ayant déclaré publiquement l'abandon des MGF	Nombre	0	1 248	570	280	Nd
Nombre de victimes de MGF	Nombre	178	182	30	47	Nd
Nombre d'enfants victimes de violences (mauvais traitements)	Nombre	8 637	10 986	9 605	11 154	8 321
Nombre de victimes de mariage précoce	Nombre	381	513	536	548	299
Nombre de victimes de mariage forcé	Nombre	939	813	659	789	610
Nombre de personnes victimes de conflit familial	Nombre	1 783	1 844	1 539	1 942	1 255
Nombre de personnes victimes de violences conjugales	Nombre	1 861	1 915	1 773	2 260	1 804
Nombre de personnes handicapées	Nombre	2 119	1 484	2 730	2 707	1 499
Nombre de personnes exclues	Nombre	75	106	67	55	29
Nombre de victimes de catastrophes et de crises humanitaires	Nombre	57 581	560 033	1 074 993	1 627 291	1 899 535
Nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées	Nombre	2 093	2 651	3 301	3 607	Nd
Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la subvention du ministère à la formalisation des entreprises des femmes	Nombre	825	175	664	-	-
Nombre de bénéficiaires des crédits du FAARF	Nombre	150 348	133 192	120 888	132 583	127 460

En 2022, le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille (MSAHRNGF) comptait 2 079 agents, soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2021 dont 1/3 de sexe féminin. Toutefois, cet effectif reste inférieur à ceux de 2019 et 2020 (respectivement de 2 417 et 2 256 agents). Le ratio d'encadrement est d'un cadre pour trois agents. La proportion du personnel de moins de 35 ans du ministère est de 31,5%. Le budget du MSAHRNGF s'élève à 39,3 milliards de FCFA en 2022 contre 39,2 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 0,3 point de pourcentage. La part du budget du Ministère dans le budget de l'Etat est passée de 1,3% en 2021 à 1,2% en 2022.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le nombre de cas enregistrés s'élève à 23 993 en 2022 contre 31 204 en 2021, soit une baisse de 23%. Pour les enfants privés de famille, leur effectif est de 4884 en 2022. Ils ont été pris en charge dans 80 structures d'accueil et de protection et 293 familles d'accueil. Au titre des violences faites aux enfants, 8 321 cas sont recensés en 2022 et 11 154 en 2021, dont 30 victimes d'excision pris en charge par les services du Ministère.

Dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille, l'effectif total des cas en 2022 est de 7 025 contre 9 469 en 2021, soit une baisse de 25,8% par rapport à 2021. Parmi ces cas, on dénombre des victimes de mariage précoce (299 en 2022 et 548 en 2021), des victimes de mariages forcés (610 en 2022 et 789 en 2021), des conflits familiaux (1 255 en 2022 et 1 942 en 2021), des violences conjugales (1 804 en 2022 et 2 260 en 2021), de grossesses non désirées et/ou contestées (1 816 en 2022 et 2 436 en 2021).

Dans le domaine de la solidarité, de 29 186 cas en 2022, le nombre de cas enregistrés était de 36 529 cas en 2021, soit une baisse de 20,1%. Il se compose principalement de personnes indigentes/démunies/nécessiteuses (50,6%) et de personnes handicapées (5,1%). Par ailleurs, 1 882 391 personnes déplacées internes, dont 1 365 756 femmes, ont été enregistrées et prises en charge par le SP/CONASUR.

I. Contexte

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays de la sous-région sahélienne est confronté à une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent consécutive à une insécurité du fait du terrorisme. Cette situation a engendré le déplacement de 1 882 391 personnes¹ dont 58,4% d'enfants et 23,9% de femmes impactant ainsi négativement tous les secteurs de la vie sociale.

Avec 20 505 155 habitants en 2019², le pays enregistre un taux d'accroissement démographique de 3%. Sa population est caractérisée par 37,7% d'analphabètes avec un indice de pauvreté de 40,1% dont 47,5% en milieu rural et 13,7% en milieu urbain.

Sous l'effet des multiples crises que subit le pays, le dynamisme de son économie constaté ces dernières années s'est décéléré. En effet, le taux de croissance du PIB réel qui se situait à 6,3% en 2017 et 6,8% en 2018 perd 0,8 point de pourcentage en 2019 (soit un taux de 6%). Dans un tel contexte, l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en 2030 qui constituent des défis énormes à relever, est compromise.

Pour faire face à cette situation complexe et sans précédent, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré un nouveau référentiel, le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PASD) de la transition, articulé autour de quatre piliers prioritaires. Les piliers 2 et 4 respectivement « répondre à la crise humanitaire » et « œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale » relèvent du domaine du MSAHRNGF. Aussi, dans le souci de relever les défis qui s'imposent à lui, le Ministère a mis en œuvre des programmes majeurs dans ses domaines de compétences qui sont présentés dans l'annuaire statistique 2022. Le présent tableau de bord fait l'analyse des réalisations majeures afin d'orienter les actions futures pour l'atteinte des résultats.

¹ Données du CONASUR au 31 mars 2023

² Population : RGPH, 2019

2.1. Personnel

Points saillants

- 67,5% des agents du ministère ont moins de 15 ans d'ancienneté ;
- Prédominance des agents des catégories B et C.

Commentaire général

Sur la période 2019-2021, l'effectif du personnel du MSAHRNGF passe de 2 417 à 2 011 agents, soit un taux de décroissance moyen annuel de 5,8%. De 2021 à 2022, il augmente légèrement de 3,4% du fait d'une diminution du nombre de sorties³ (397 en 2021 contre 237 en 2022) et d'une augmentation des entrées⁴ (249 en 2021 contre 316 en 2022).

Le personnel du ministère est relativement jeune. L'âge moyen du personnel est de 40 ans et 67,5% des agents ont moins de 15 ans d'ancienneté. En 2022, les femmes représentent un tiers de l'effectif des agents du ministère avec 55,0% dans la région du Centre contre 2,0% au Sahel.

Relativement à la répartition spatiale, la région du Centre enregistre 45,6% des agents contre 2,9% au Sahel.

Le personnel du ministère est constitué de 28,9% de cadres supérieurs, 66,6% de cadres moyens et 4,5% de personnels d'appui. Les agents occupant les emplois spécifiques du département sont au nombre de 1 740, soit 83,7% de l'effectif total.

Suivant un ratio du nombre d'agents pour 100 000 habitants, la moyenne au niveau national est de 9 agents pour 100 000 habitants.

Note méthodologique

Proportion des Femmes : C'est l'effectif du personnel féminin rapporté à l'effectif total des agents du département.

Nombre d'agents pour 100 000 habitants : Nombre d'agents de la localité, rapporté à la population totale de la localité, multiplié par 100 000.

Source de données : Base de données de la Direction des ressources humaines (DRH) du MSAHRNGF

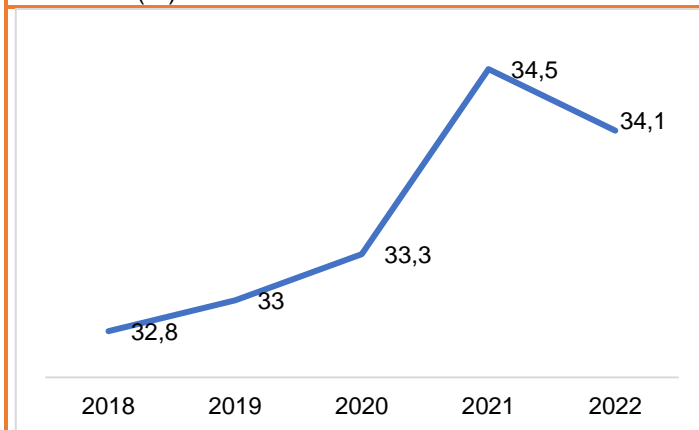
³ Ils regroupent le personnel en disponibilité, en détachement auprès d'autres ministères et institutions, mis à disposition auprès d'autres ministères, les retraites, les licenciements, les démissions et les décès.

⁴ Il s'agit du personnel recruté par concours direct avec ou sans formation, du personnel mis à disposition par d'autres ministères et du personnel de retour de stage de formation.

Tableau 1 : Effectif du personnel

	Effectif 2022	% femmes	% cadres sup.	% emplois spécifiques	% moins de 35 ans	% moins de 15 ans d'ancienneté	Variation /2021	
							En nombre	%
MSAHRNGF	2 079	33,1	28,4	83,7	24,2	67,5	68	3,8

Graphique 1 : Evolution de la proportion des femmes du ministère (%)



Graphique 2 : Pyramide des âges du personnel du MSAHRNGF au 31 décembre 2022

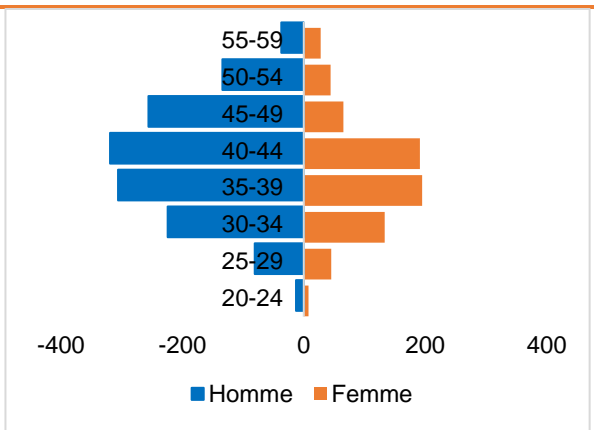
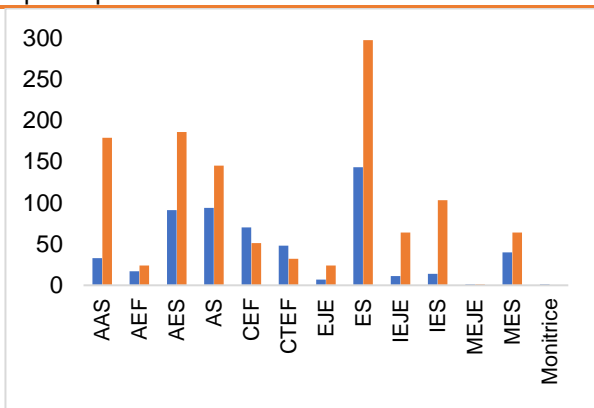


Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2022

Catégorie	2022	Variation en nombre	
		/2020	/2021
Catégorie E et assimilés	54	-4	-2
Catégorie D et assimilés	41	-1	-2
Catégorie C et assimilés	459	-83	5
Catégorie B et assimilés	924	-111	48
Catégorie A et assimilés	597	20	17
Catégorie P et assimilés	4	2	2
Effectif total	2079	-177	68

Graphique 3 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2022



2.2. Budget

Points saillants :

- Faible allocation des ressources aux biens et services ;
- Fort taux d'exécution budgétaire.

Commentaire général :

Le budget du Ministère a subi une hausse successive sur la période 2018-2022, passant de 18,5 milliards de francs CFA en 2018 à 39,3 milliards de francs CFA en 2022. Entre 2021 et 2022, le taux de variation est de 0,2%. La proportion du budget du ministère par rapport à celui de l'Etat baisse de 1,4% en 2021 à 1,2% en 2022. Au 31 décembre 2022, le taux d'exécution du budget du ministère est de 89,1% contre 83,4% l'année précédente.

Le montant des dépenses courantes allouées au ministère est passé de 17,2 milliards de francs CFA en 2021 à 18,1 milliards de francs CFA en 2022 avec un taux d'exécution de 99%.

En 2022, les dépenses en capital ont baissé de 5,2% par rapport à celles de 2021 et leur taux d'exécution est de 80,7% contre 87,6% en 2021.

La situation d'ensemble des quatre programmes budgétaires du ministère se présente ainsi qu'il suit en 2022 :

- ✓ pour le programme « **Femme et Genre** » qui représente 5,2% du budget total du ministère en 2022 contre 6,0% en 2021, le taux d'exécution des dépenses est de 67,3%. Ce taux était de 87,3% en 2021 ;
- ✓ en 2022, le programme « **Enfance et Famille** » a une dotation budgétaire de 2,3 milliards de francs CFA contre 7,6 milliards en 2021. Le taux d'exécution de ce programme budgétaire a connu une baisse passant de 99,1% en 2021 à 79,4% en 2022 soit une baisse de 19,7 points de pourcentage ;
- ✓ concernant le programme « **Solidarité nationale et gestion des catastrophes** », le taux d'exécution des crédits budgétaires en 2022 est de 90,7% contre 78,4% en 2021. C'est la dotation budgétaire la plus importante du ministère et représente 82,5% du budget total contre 67,8% en 2021 ;
- ✓ la dotation budgétaire du programme « **Pilotage et soutien des services** » représente 6,4% du budget du ministère en 2022 contre 6,7% en 2021. Le taux d'exécution qui était de 89,2% en 2021 passe à 98,0% en 2022.

Note méthodologique

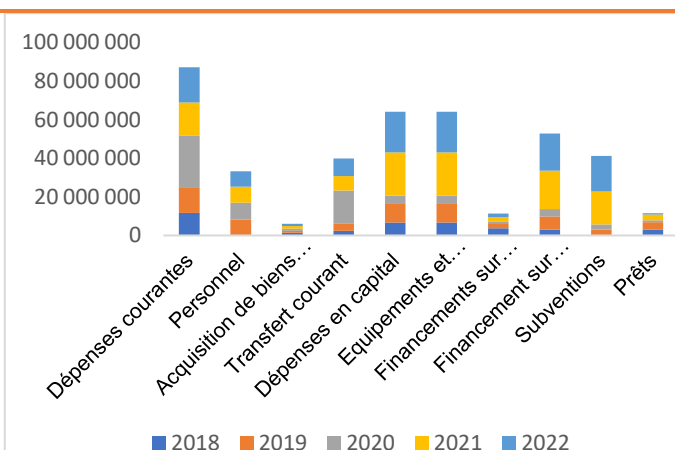
Taux d'exécution : C'est le montant de l'exécution des dépenses budgétaires sur le montant des dotations budgétaires au cours d'une période donnée.

Source de données : Direction de la Gestion des Finances/Circuit informatisé de la dépense.

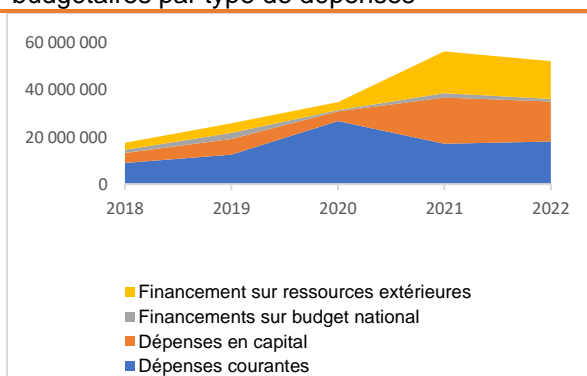
Tableau 3 : Situation du budget du MFSNFAH

Budget	Dotation 2022 (milliards FCFA)	Part budget ETAT (%)	% Investissement	% Biens et services	% Personnel	Taux d'exécution	Variation /2021
MSAHRNGF	39,3	1,2	53,7	2,7	20,2	89,1	71,5
ETAT	3 255,4	-	21,7	7,8	31,1	72,3	14,8

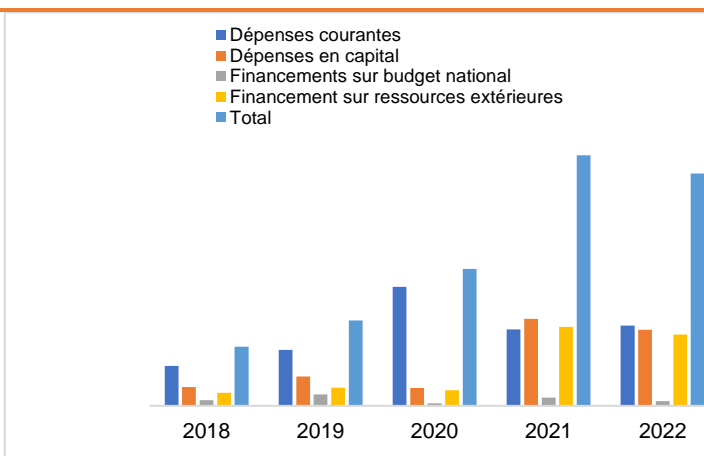
Graphique 4 : Evolution des dotations budgétaires



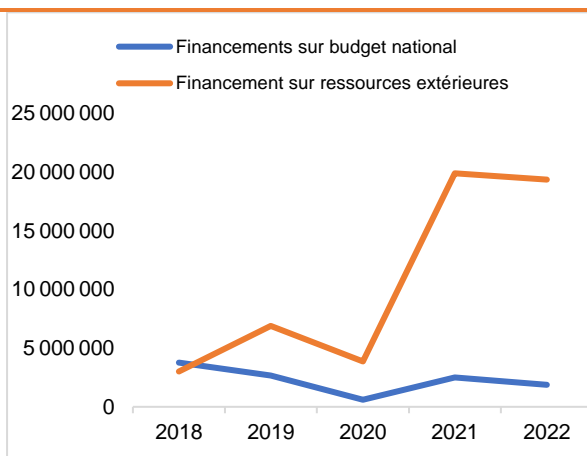
Graphique 5 : Evolution des dotations budgétaires par type de dépenses



Graphique 6 : Situation de l'exécution budgétaire par type de dépenses



Graphique 7 : Evolution des dotations d'investissements par source de financement



3.1. Disponibilité des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

Points saillants

- 5 enfants par familles d'accueil ;
- Hausse de 10,7% des crèches.

Commentaire général

En 2022, les centres d'accueil des enfants en détresse et les familles d'accueil n'ont pas varié par rapport à 2021. Cependant le nombre de crèches, de 227 en 2022 progresse de 10,7% par rapport à 2021.

Entre 2021 et 2022, les centres d'accueil des enfants en détresse, les familles d'accueil et les crèches créditent une variation respective de 9,6% ; 13,1% et 28,9%. Au cours des cinq dernières années, ces structures enregistrent respectivement un taux de croissance moyen de 3,6% ; 2,3% et 32,4%. L'évolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants sur cette période considérée est positive.

Quant à la répartition des structures d'accueil des enfants en détresse pour 100 000 enfants par région en 2022, la région du Centre vient en première position avec 16 centres pour 100 000 enfants contre une moyenne d'ensemble de 5,1. La faible couverture s'observe au Centre-Est (1.8).

Concernant le nombre d'enfants par famille d'accueil, le ratio est de 5 enfants par famille en 2021 et en 2022. Ce ratio est largement supérieur à la norme requise qui est de 2 enfants par famille d'accueil. Considérant les cinq dernières années, seule l'année 2019 a un ratio inférieur à la norme.

L'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement connaît une décélération entre 2018 et 2019 en passant de 3 588 à 2 915 enfants. De 2019 à 2021 les effectifs sont en constante évolution pour s'établir à 7 959 enfants. Toutefois, cet effectif n'a pas évolué en 2022.

Note méthodologique

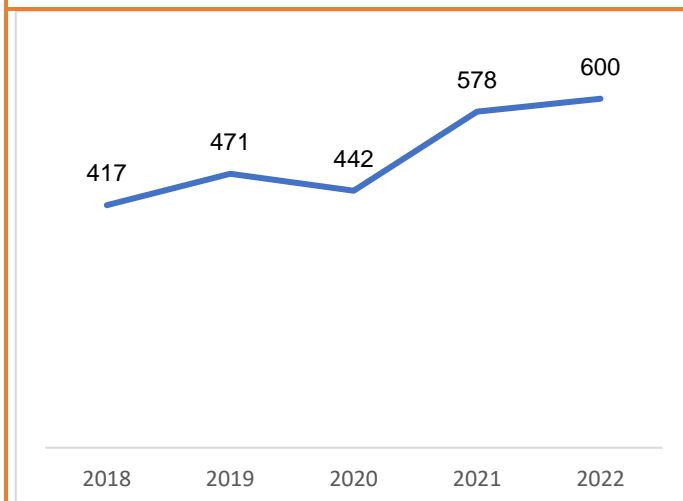
Ratio nombre d'enfant par famille d'accueil : C'est le nombre d'enfants dans les familles d'accueil d'une année N rapporté au nombre de famille d'accueil de la même année,

Sources statistiques : Directions régionales du MSAHRNGF et Direction générale de la famille et de l'enfant

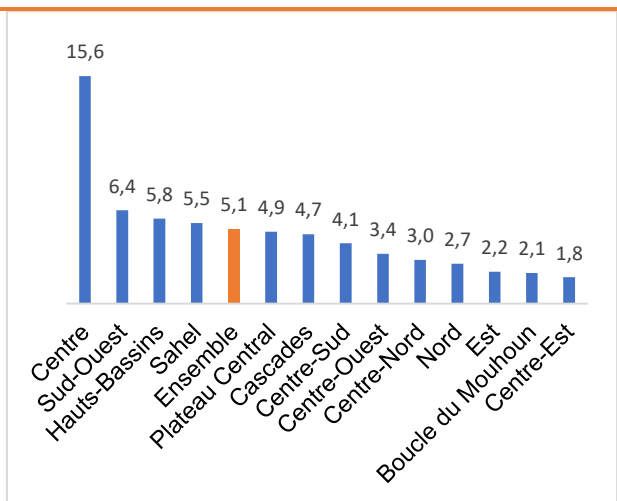
Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants

Groupe de structures	Effectif 2022	Variation/2021 (%)	Variation/2018(%)	TCM
Familles d'accueil	293	0	13,1	3,6
Centres d'accueil des enfants en détresse	80	0	9,6	2,3
Crèches	227	10,7	28,9	32,4

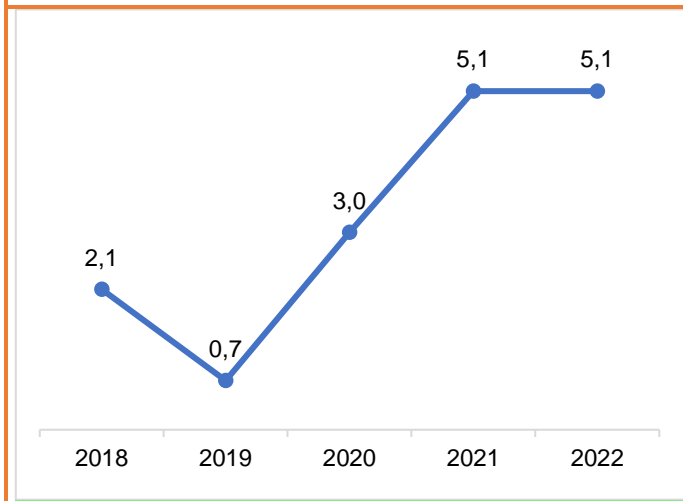
Graphique 8 : Evolution des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants



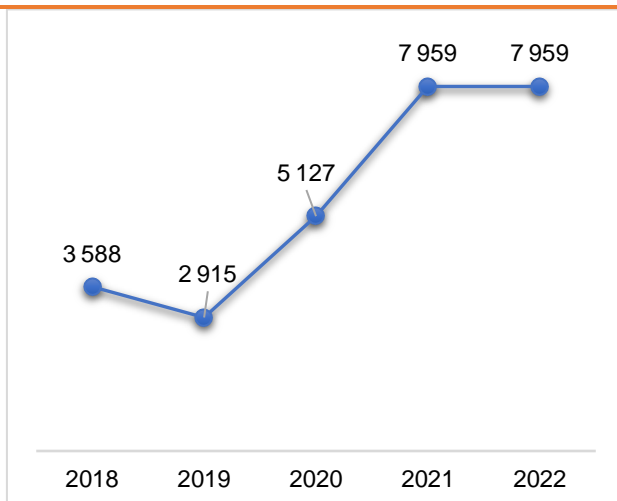
Graphique 9 : répartition des structures d'accueil des enfants en détresse en 2022 pour 100000 enfants



Graphique 10 : Répartition du nombre de familles d'accueil pour 100 000 enfants par région en 2022



Graphique 11 : Evolution de l'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement



3.2. Disponibilité de structures de promotion et de prise en charge

Points saillants

- Baisse de 7,5% des structures de promotion et de prise en charge en 2022 ;
- 6 régions sur 13 ont moins d'un service social d'hôpital pour 100 000 habitants.

Commentaire général

Le nombre de structures de promotion et de prise en charge des usagers de l'action sociale varie durant la période de 2018 à 2022. En effet, il augmente de 144 structures en passant de 440 en 2018 à 584 en 2021. En 2022, le pays compte 506 structures, soit une baisse de 7.5% par rapport à 2021.

Au niveau régional, le Centre-Sud vient en tête avec un nombre de 4 structures de promotion et de prise en charge pour 100 000 habitants contre le Sahel qui n'en possède que « une ». La moyenne nationale est de 2 structures pour 100 000 habitants.

L'analyse spécifique des services sociaux des hôpitaux montre que seule la région du Centre dispose en 2022 de 02 services sociaux des hôpitaux pour 100 000 habitants. Les régions du Centre-Est, Centre-Ouest, Nord, Centre-Nord, Boucle du Mouhoun et Sahel n'ont pas 01 service social pour 100 000 habitants.

Concernant les services sociaux communaux, le nombre passe de 111 en 2018 pour s'établir à 257 en 2021. Cependant, cette hausse n'est pas continue car en 2022, le nombre de structures baisse de 32. Cela est due à la fermeture de certains services sociaux communaux due aux attaques terroristes.

Les services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction ont légèrement évolué durant les cinq années écoulées passant de 28 en 2018 à 32 en 2022.

En 2022, le Burkina Faso compte 05 centres de prise en charge des victimes de Violences à l'égard des femmes et des filles (VEFF) répartis dans 05 régions. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Plateau central, du Sahel et du Sud-Ouest n'en disposent pas.

Note méthodologique

Taux de couverture des crèches des structures de promotion et de prise en charge : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée X 100 000

Sources statistiques : Directions régionales du MSAHRNGF, Direction générale de la famille et de l'enfant

Graphique 12 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge

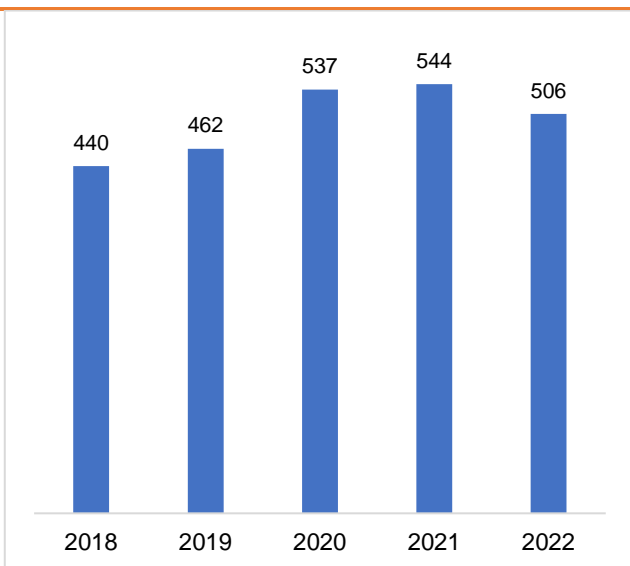
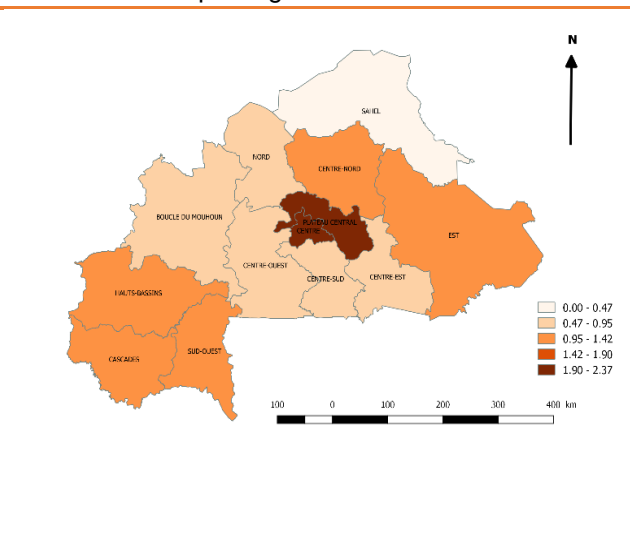


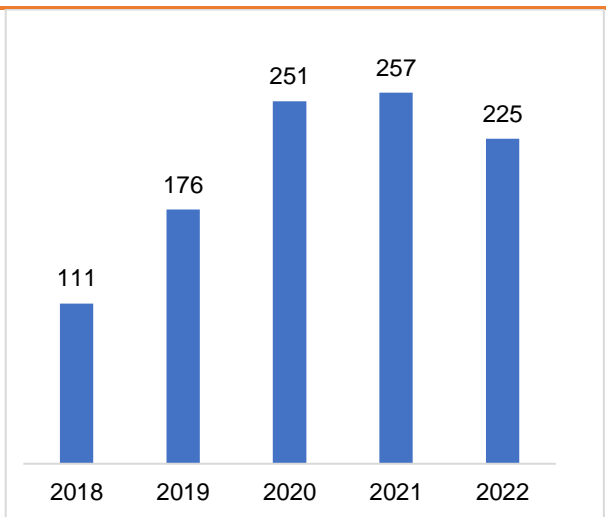
Tableau 5 : Répartition des structures de Promotion et de prise en charge en 2022 par région

Région	2022	/100000hb	/2021	/2018
Sahel	12	1,0	-3	-11
Est	26	1,2	-9	-11
Nord	32	1,7	-13	0
Centre-Ouest	33	1,9	-4	12
Boucle du Mouhoun	40	2,0	-4	15
Centre-Nord	42	2,1	-5	19
Plateau Central	23	2,2	-2	5
Ensemble	506	2,3	-38	66
Cascades	23	2,6	-1	4
Centre	89	2,6	7	1
Centre-Est	46	2,7	1	20
Hauts-Bassins	76	3,1	4	6
Sud-Ouest	33	3,5	-6	-8
Centre-Sud	31	3,7	-3	14

Carte 1 : Répartition des services sociaux des hopitaux pour 1000000 d'hbts par région en 2022



Graphique 13 : Evolution des services sociaux communaux



Graphique 14 : Evolution de l'effectif des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction

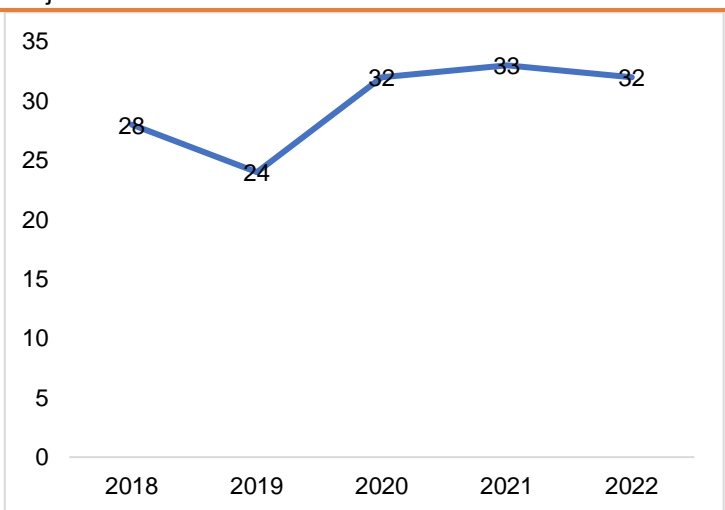


Tableau 6 : Nombre de centres de prise en charge de victimes de VEFF par région en 2022

Région	2022
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	1
Centre	1
Centre-est	1
Centre-nord	1
Centre-ouest	0
Centre-sud	0
Est	0
Hauts- Bassins	0
Nord	1
Plateau central	1
Sahel	0
Sud-ouest	0
Total	6

4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers

Points saillants

- baisse du nombre d'usagers ;
- prédominance des usagers élèves/étudiants.

Commentaire général

Les services de l'enfance enregistrent en 2022 un effectif total de 23 993 usagers dont 53% de filles. Comparativement à 2021, cet effectif des usagers du service baisse de 23,1%. Cette situation s'expliquerait entre autres par la réduction de l'offre de service dans les régions à fort défis sécuritaires. Toutefois, en considérant les cinq dernières années, l'effectif passe de 19 083 à 23 993 usagers soit une augmentation moyenne de 7,7%.

Le ratio du nombre d'usagers du service enfance pour 100 000 enfants au niveau national est de 204,3 inférieur à celui des filles qui est de 217,6. Les régions des Cascades, du Nord, de l'Est, du Plateau Central et du Centre-Est ont chacune un ratio inférieur à celui de la moyenne nationale. La région du Sud-Ouest enregistre le fort taux en 2022 avec une valeur de 377 usagers pour 100 000 enfants.

La répartition des usagers selon l'âge montre que la tranche de 6 -11 ans est prédominante avec une proportion de 27,8% suivi de celle située entre 12 -15 ans, avec 27,6% des usagers.

Selon le niveau d'instruction, 45,6% des usagers de l'enfance sont sans niveau. Cette catégorie est suivie par celle du niveau primaire (34,8%).

Quant à l'occupation des enfants qui se sont présentés aux services de l'enfance, la moitié des usagers sont des élèves/étudiants suivie des autres inactifs (40%).

Concernant le statut matrimonial, la quasi-totalité des usagers sont célibataires avec 52,8% de filles. Cependant, on enregistre quinze (15) cas d'union libre dont 13 filles, 9 cas de mariage coutumier avec 4 filles, 8 cas de mariage religieux (7 filles) et 5 cas de mariage légal qui sont uniquement des filles.

Note méthodologique

Taux de variation en % : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; $[n-(n-1)]$ et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1). $[n-(n-1)] / n-1 * 100$

Taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) : la moyenne des taux de variation annuels

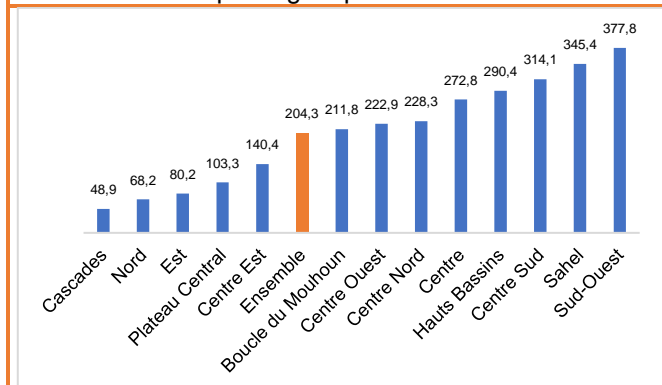
Ratio/100000 : l'effectif des observations à l'année N dans une localité donnée sur la population concernée

Sources statistiques : Directions régionales du MSAHRNGF

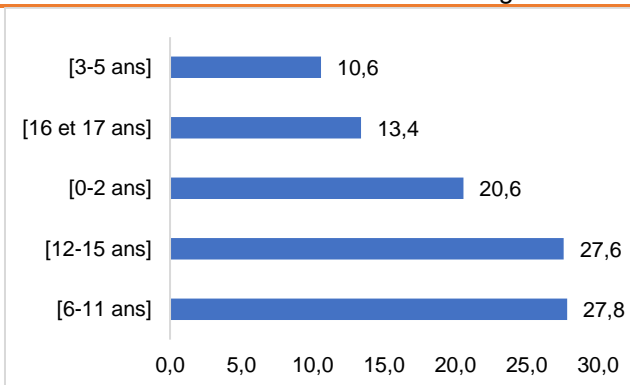
Tableau 7 : Caractéristiques des usagers du service enfance

	Effectif 2022	Part en %	Taux de Var/21	TAMA /2018
Service enfance	23 993		-23,1	7,7
Filles	12 669	53	-24,1	9,5

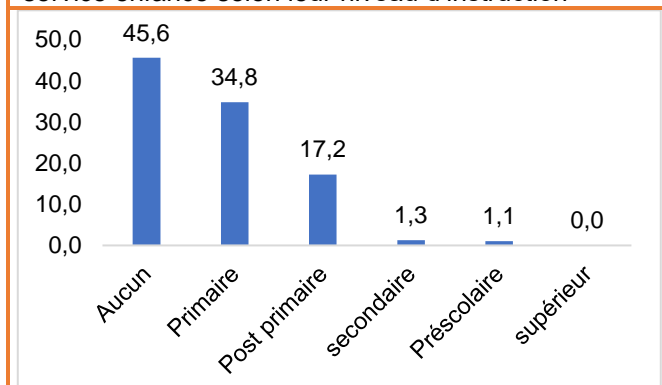
Graphique 15 : Répartition de l'effectif des usagers du service enfance par région pour 100 000 enfants



Graphique 16 : Répartition de l'effectif des usagers du service enfance selon les tranches d'âge en %



Graphique 17 : Répartition de l'effectif des usagers du service enfance selon leur niveau d'instruction



Graphique 18 : Répartition des usagers du service enfance selon leur occupation en %

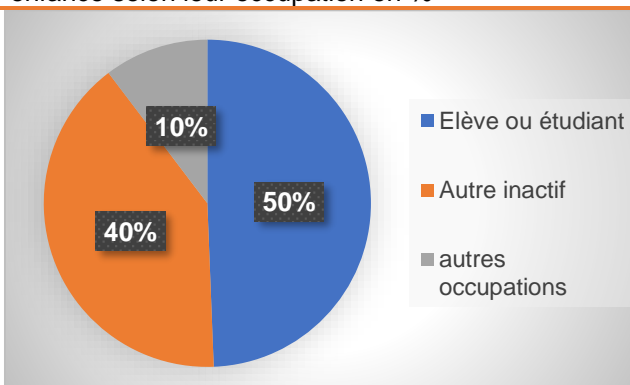


Tableau 8 : Répartition de l'effectif des usagers selon leur statut matrimonial

Statuts matrimoniaux	2022	Nombre de filles	Part/total
Célibataire	23 956	12640	99,8
Union Libre	15	13	0,06
Mariage coutumier	9	4	0,04
Mariage religieux	8	7	0,03
Mariage légal	5	5	0,02
Divorcé(e)	0	0	0,00
Veuf ou Veuve	0	0	0,00
Rupture d'union	0	0	0,00
Ensemble	23 993		

4.2. Types de cas enregistrés dans les services enfance

Points saillants

- Prédominance des cas d'enfants victimes de violences (mauvais traitement) en 2022 ;
- Augmentation de plus de 5 fois du nombre d'enfants incestueux en 2022.

Commentaire général

Les trois principaux types de cas enregistrés en 2022 sont les enfants victimes de violences (34,7%) suivis des enfants/jeunes scolarisés (17,4%) et des orphelins (14%). Ces cas représentent plus de la moitié des usagers du service. Durant la période de 2018 à 2022, ils évoluent progressivement avec des taux d'accroissement moyen annuel respectifs de 1,3% ; 12,2% et 13,5%. Les enfants/jeunes déscolarisés, adultérins, de parents malades connaissent des évolutions moyennes annuelles positives au cours des cinq dernières années avec des valeurs respectives de 38,1% ; 30,5% et 27,4%.

L'analyse spécifique des cas d'enfants victimes de mauvais traitement indique une baisse des cas passant de 11 154 en 2021 à 8321 en 2022 soit une régression de 25,4%. Rapporté à la population des enfants de 0 à 17 ans, la prévalence de cas de maltraitance donne une moyenne nationale de 70 cas pour 100 000 enfants en 2022. La région du Centre possède le ratio le plus élevé d'une valeur de 131,7 pour 100000 enfants et la région de l'Est présente un faible ratio de 20,9.

Le nombre d'enfants victimes de traite baisse de 44% entre 2021 et 2022 passant de 1007 à 564 cas. L'observation du phénomène au cours des cinq dernières années indique une croissance continue de 8% chaque année. Le ratio national en 2022 est de 5 cas pour 100 000 enfants et trois régions dont le Centre-Nord, les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest ont des valeurs au-dessus de celle nationale.

De 2018 à 2022, en moyenne 29 enfants sont placés en institution chaque année par les services de l'enfance. Toutefois, ce nombre est en baisse en 2022 avec 21 enfants placés en institution.

En 2022, le nombre d'enfants incestueux enregistrés dans les services de l'enfance augmente plus de 5 fois par rapport à 2021 passant respectivement de 17 à 107.

Note méthodologique :

Taux d'accroissement moyen annuel : la moyenne des taux de variation annuels

Sources statistiques : Directions régionales du MSAHRNGF

Tableau 9 : Principaux cas des services enfance (%)

Types de cas	Part en % 2022	%filles	Progressions annuelles				TAMA
			2019	2020	2021	2022	
Enfants victimes de violences	34,7	53,4	27,2	-12,6	16,1	-25,4	1,3
Enfants/jeunes scolarisés	17,4	55,4	13,0	14,3	50,0	-28,5	12,2
Enfants orphelins	14,0	56,3	3,1	53,2	37,0	-39,3	13,5
Eff OEV_PEC			-18,8	-23,3	-0,4	-50,8	-23,3

Graphique 19 : Répartition des victimes de violence en 2022 par région et pour 100 000 enfants

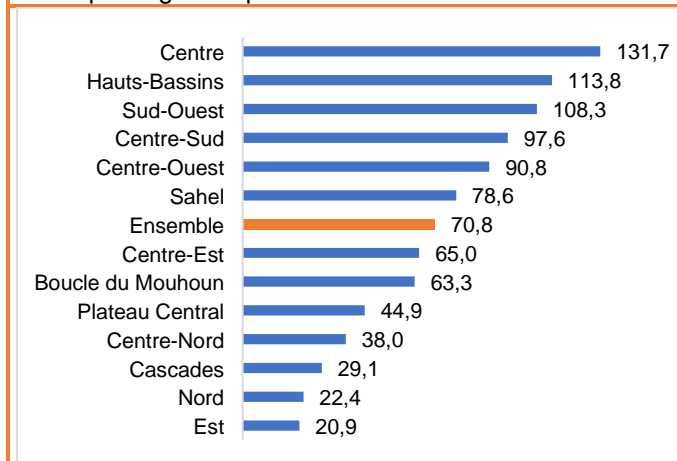
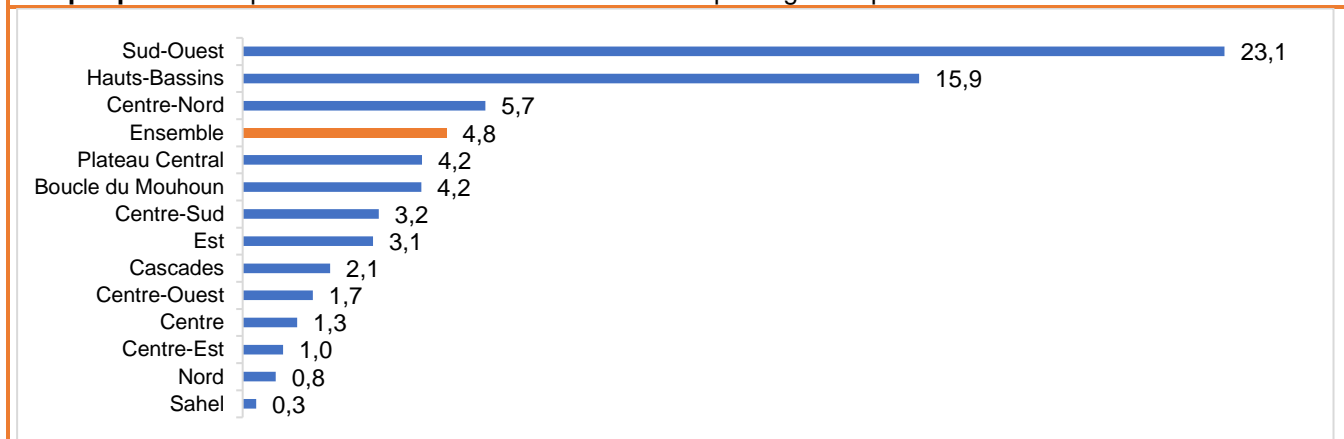


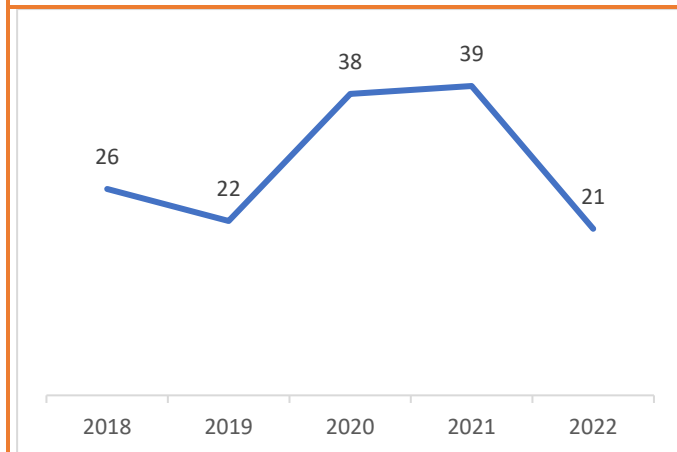
Tableau 10 : Progression annuelle et moyenne de quelques types de cas en 2022

Autres types de cas	Var/2021	Var/2018	TCM
Enfants/jeunes déscolarisés	-16,8	1,9	38,1
Enfants adultérins	-71,4	-0,5	30,5
Enfants de parents malades	-31,4	0,8	27,4
Enfants abandonnés	4,4	0,1	5,5
Enfants parrainés	0,0	-0,2	3,0
Enfants victimes de traite	-44,0	-	8,0
Enfants incestueux			

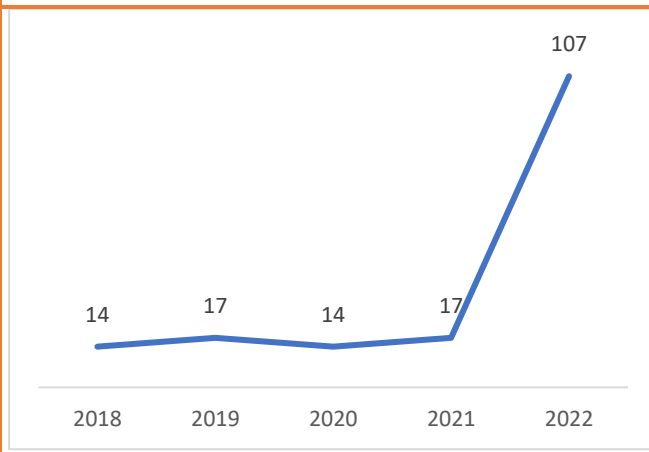
Graphique 20 : Répartition des victimes de traite en 2022 par région et pour 100000 enfants



Graphique 21 : Evolution de l'effectif des enfants placés en institution



Graphique 22 : Evolution de cas d'enfants incestueux



4.3. Besoins des usagers des services enfance

Points saillants

- 7 besoins prédominants sur 10 exprimés ne sont pas résolus ;
- Forte baisse de la résolution des besoins exprimés à la première visite.

Commentaire général

Dans le service de l'enfance, la rubrique « attribution d'aide » dépasse la moitié des besoins exprimés en 2022. Toutefois, elle est en baisse de 23% par rapport à 2021. Elle est suivie par le Conseil et accompagnement représentant 23,6% des besoins exprimés. Ces besoins représentent 82,8% de l'ensemble avec un taux de résolution de 31%.

Les besoins d'assistance alimentaire et financière représentent plus de $\frac{3}{4}$ des expressions en attribution d'aide. Ils sont les plus résolus avec respectivement 40% pour alimentaire et 42% pour financière.

Au niveau de l'intervention directe, l'expression fondamentale a concerné le retour en famille de 68,9% suivi des placements 25,8%. En termes de résolution, seulement 3,6% des retour en famille et 1,7% des besoins de placement sont résolus.

Considérant la première visite seulement, la rubrique attribution d'une aide demeure prioritaire (59,2%) pour les différentes expressions. Elle est suivie des appuis en conseil et accompagnement qui est de 23,6%. Ces besoins sont satisfaits à 18,4% pour la première et 12,7% pour la seconde. Une tendance à la baisse du taux de résolution des expressions de besoins à la première visite passant de 53,4% en 2018 à 15,6% en 2022.

La prise en charge des enfants et orphelins vulnérables baisse depuis 2018. Elle passe de 7 876 à 2 964 cas soit une diminution moyenne annuelle de 23,3%. Comparativement à 2021, l'assistance en 2022 baisse de 50,8%.

Note méthodologique :

Taux de résolution : C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés *100

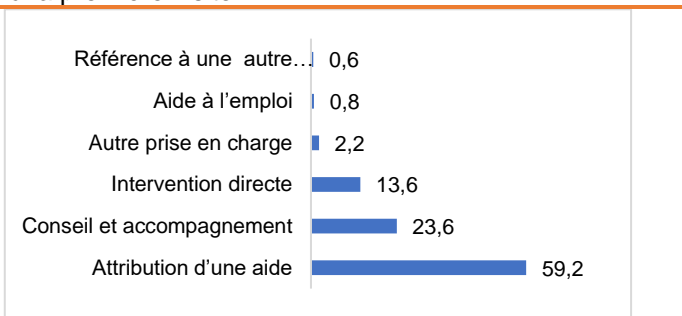
Taux de variation en % : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; $[n-(n-1)]$ et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1). $[[n-(n-1)] / n-1] *100$

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

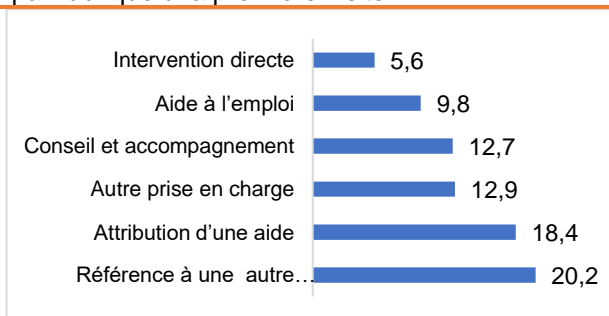
Tableau 11 : Besoins par groupe des usagers des services enfance

Besoins à toutes les visites	2022	Part en %	Taux résolution	Variation/2021	
				Nombre	%
Référence à une autre structure	128	0,6	21,1	-58	-31,2
Aide à l'emploi	302	0,8	8,6	-86	-22,2
Autre prise en charge	620	2,2	13,5	-630	-50
Conseil et accompagnement	4088	23,6	13,2	-2227	-35
Intervention directe	4116	13,6	5,8	-637	-13
Attribution d'une aide	18741	59,2	17,8	-5746	-23

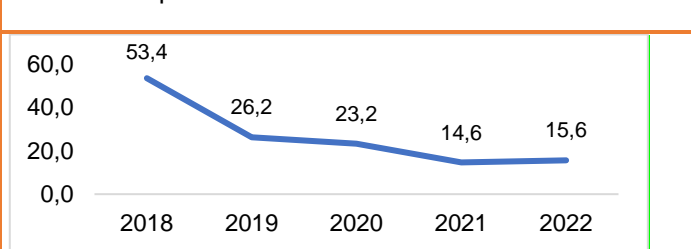
Graphique 23 : Part des besoins exprimés par rubrique à la première visite



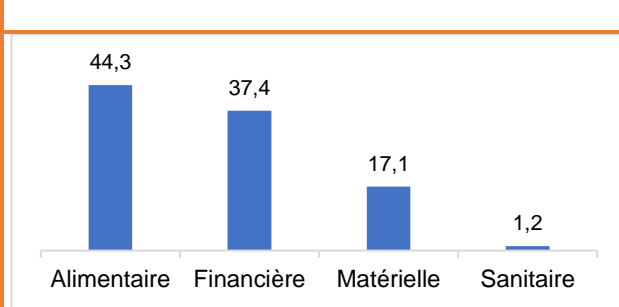
Graphique 24 : Taux de résolution des besoins par rubrique à la première visite



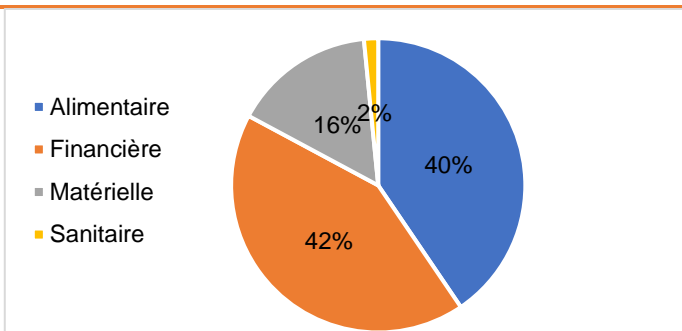
Graphique 25 : Evolution Taux de résolution globale des besoins à la première visite



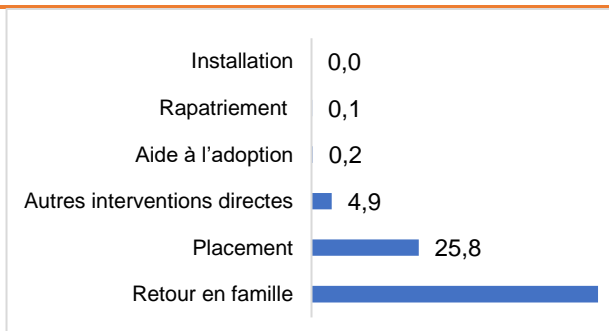
Graphique 26 : Part des besoins exprimés en Attribution d'une aide



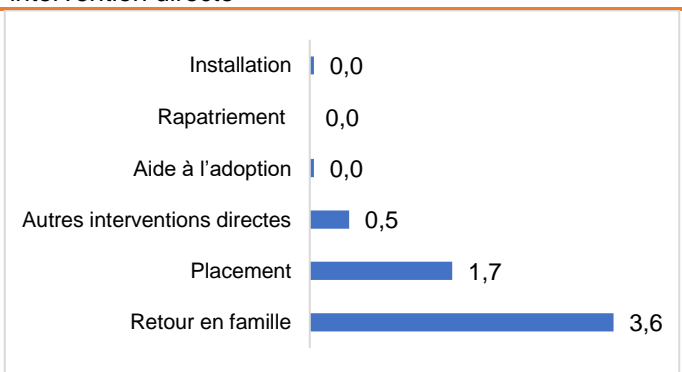
Graphique 27 : Taux de résolution des besoins en Attribution d'une aide



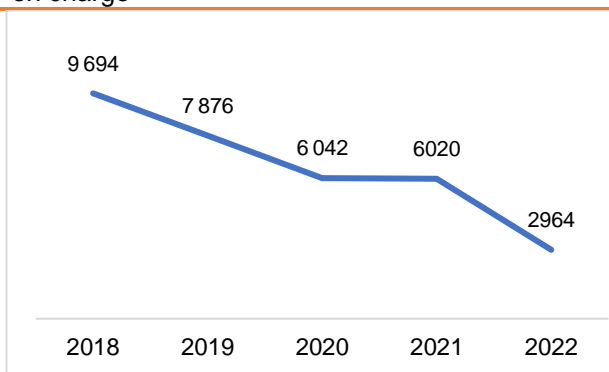
Graphique 28 : Part des besoins exprimés en intervention directe



Graphique 29 : Taux de résolution des besoins en intervention directe



Graphique 30: Evolution de l'effectif des OEV pris en charge



5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services famille

Points saillants :

- 83,4% des usagers sont des femmes ;
- 42,1% des usagers n'ont aucun niveau d'instruction.

Commentaire général :

De 2021 à 2022, le nombre d'usagers des services famille est passé de 9 469 à 7 025 soit une baisse de 2 444 usagers.

Les femmes fréquentent plus les services famille. Leur représentativité reste évolutive au cours des cinq dernières années allant de 78,2% en 2018 à 83,4% en 2022.

Suivant l'occupation des usagers, 40% sont des personnes au foyer et 17,7% des élèves ou étudiants.

Les usagers qui n'ont aucun niveau d'instruction sont les plus nombreux et représentent 42,1%, ensuite viennent les usagers du niveau post-primaire avec 24,5% et ceux du primaire avec 19,8%.

Selon le statut matrimonial, les célibataires sont les plus nombreux et représentent 46,9% des usagers. Ils sont suivis par ceux ayant contracté un mariage religieux et ceux vivant en union libre avec respectivement 19,6% et 18,5%. Les usagers légalement mariés, ne sont que 3,0%.

En 2022, la tranche d'âge de 18 à 24 ans est la plus élevée avec 37,2%. Par contre, l'effectif des usagers de 0 à 11 ans est faible avec 0,3%.

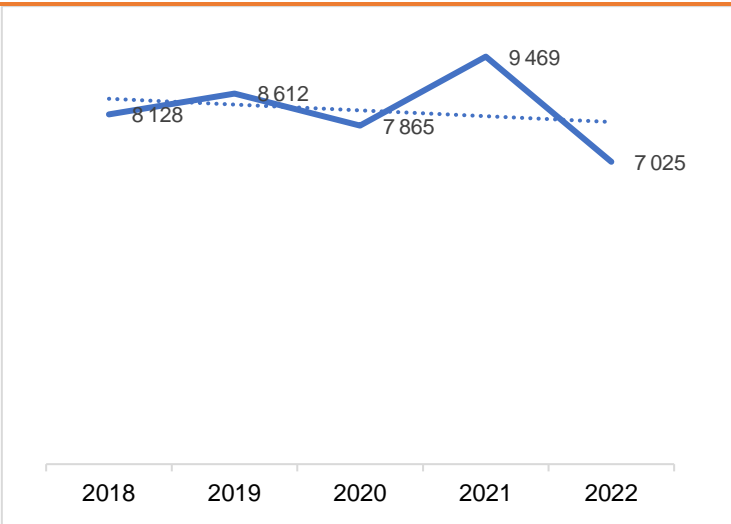
Note méthodologique

Taux de croissance moyen : la moyenne des taux de variation annuels,

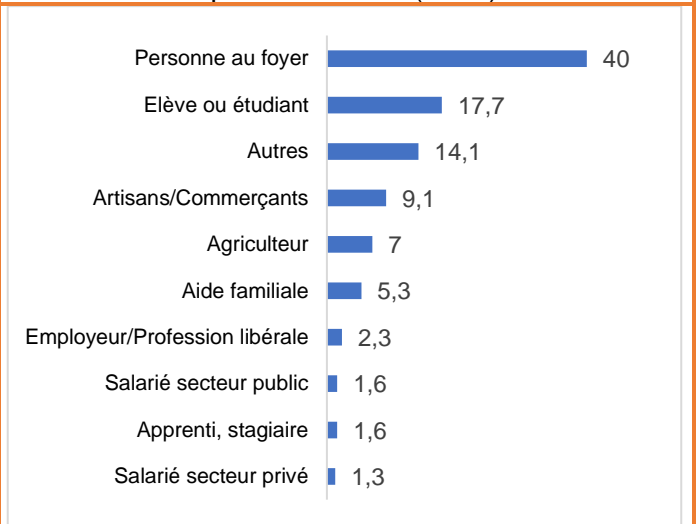
Taux de variation annuels : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; $[n-(n-1)]$ et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1). $[n-(n-1)] / n-1] * 100$

Source statistique : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

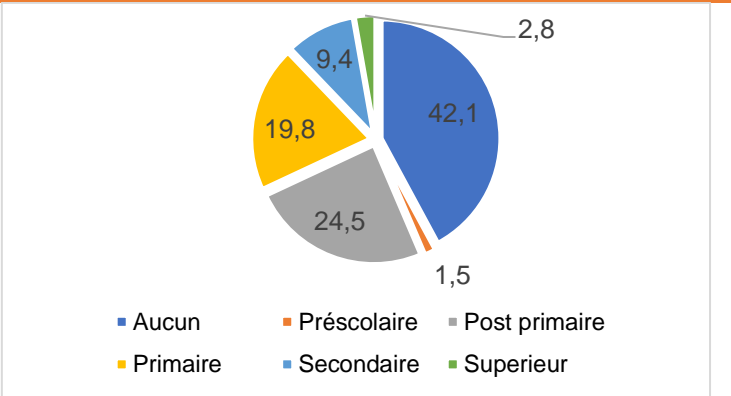
Graphique 31 : Evolution des usagers des services « familles »



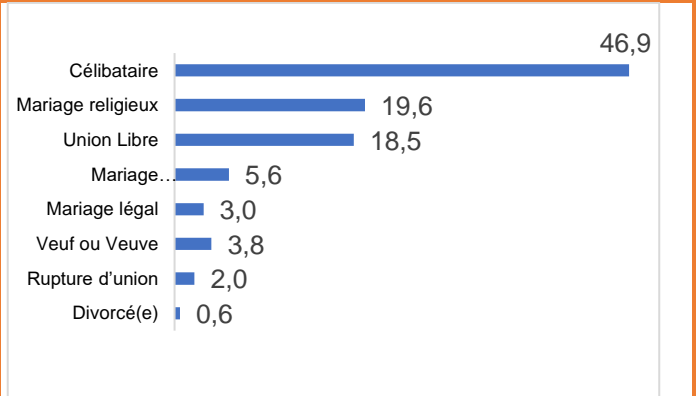
Graphique 32 : Répartition des usagers « famille » selon leur occupation en 2022 (en %)



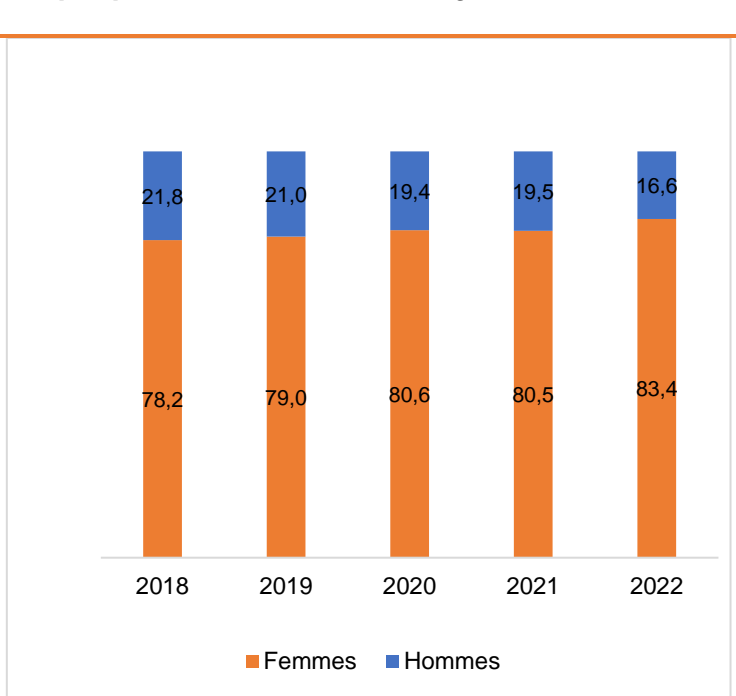
Graphique 33 : Répartition des usagers selon le niveau d'instruction en 2022 (en %)



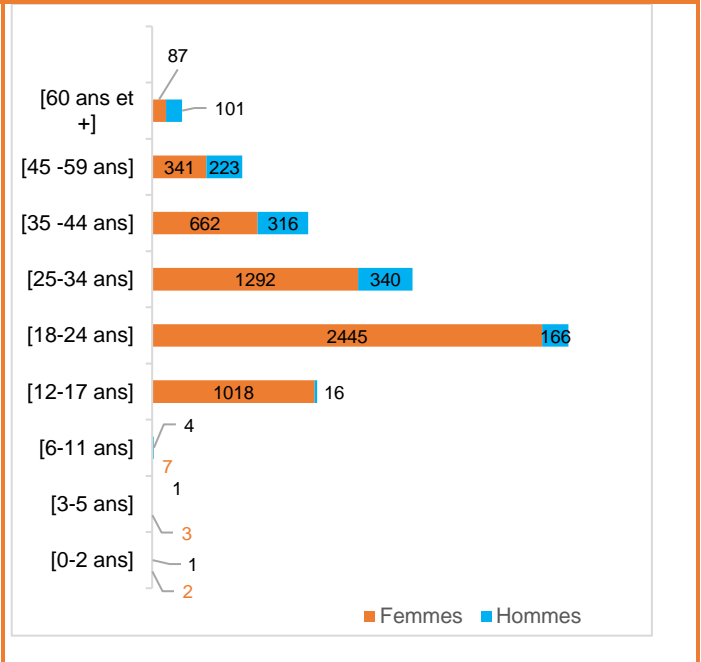
Graphique 34 : Répartition des usagers selon le statut matrimonial en 2022 (en %)



Graphique 35 : Evolution des usagers selon le sexe



Graphique 36 : Répartition des usagers par tranche d'âge et selon le sexe en 2022



5.2. Types de cas enregistrés dans les services Famille

Points saillants

- Persistance des cas de grossesses non désirées et/ou contestées ;
- Persistance des cas de violences conjugales.

Commentaire général

Au cours des cinq dernières années, le phénomène de grossesses non désirées et/ou contestées connaît une baisse moyenne annuelle de 1,9%. En 2022, on dénombre 1 816 cas soit 25,9% de l'ensemble des cas enregistrés contre 2 436 cas en 2021. Les femmes sont les plus touchées avec un taux de 92,0% de victimes. Mais, le phénomène concerne aussi les hommes avec une proportion de 8,0%. Parmi les régions les plus concernées, le Centre vient en tête avec un ratio de 21 cas pour 100 000 habitants suivie des Hauts Bassins, du Centre-Sud et du Centre-Est avec respectivement 13 ; 12 et 10 cas pour 100 000 habitants.

Sur la période 2018-2022, les violences conjugales persistent avec une croissance moyenne annuelle de 0,7%. En 2022, 1 804 cas de violences conjugales ont été enregistrés contre 2 260 en 2021 soit une baisse de 456 cas. Les victimes de ce phénomène sont majoritairement des femmes avec un taux de 80,5% et constitue le deuxième motif de fréquentation des services Famille. La région du Sud-Ouest est la plus concernée avec 16 cas pour 100 000 habitants ; suivie des Hauts-Bassins avec 14 cas, du Centre-Est avec 13 cas et des régions du Centre-Sud et de la Boucle du Mouhoun avec 12 cas chacune.

Outre ces problématiques, le service Famille a enregistré 1 255 cas de conflits familiaux en 2022 contre 1 942 cas en 2021, soit une baisse de 35,4%. De 2018 à 2022, le taux moyen de croissance annuel des conflits familiaux est en baisse et se chiffre à 5,6%. Les femmes sont plus victimes et représentent 65,2% des usagers. La région du Sud-Ouest enregistre plus de victimes avec 11 cas pour 100 000 habitants, suivie des régions des Hauts Bassins, du Centre-Est et du Centre avec 9 cas chacune. Par contre, les régions du Sahel et du Nord sont les moins touchées par les cas de conflits familiaux avec seulement un cas pour 100 000 habitants.

En matière de mariage précoce, une baisse légère de croissance moyenne annuelle de 1% est enregistré de 2018 à 2022. En 2022, 299 cas ont été enregistrés contre 548 en 2021, soit une baisse de 45,4%. Les régions du Centre-Nord, des Hauts Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est sont les plus touchées avec respectivement 20,4% ; 16,4% ; 16,1% et 14,0%. Les régions du Plateau Central et des Cascades enregistrent les plus faibles taux avec respectivement 0,7% et 1,3%.

Note méthodologique

Taux de croissance moyen : la moyenne des taux de variation annuels

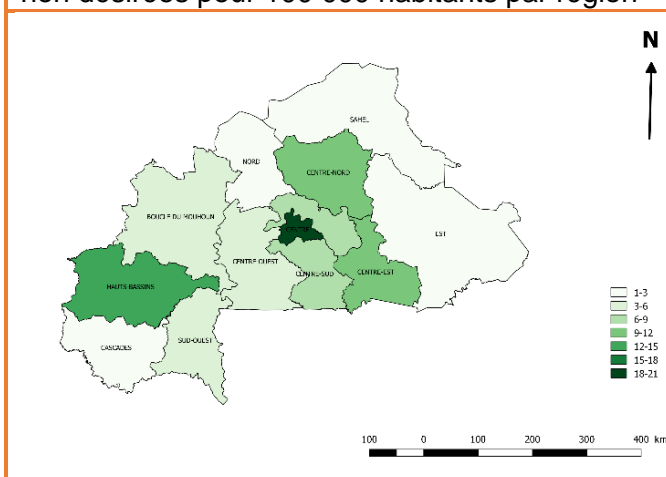
Proportion des types de cas : C'est le rapport entre les usagers de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service famille

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

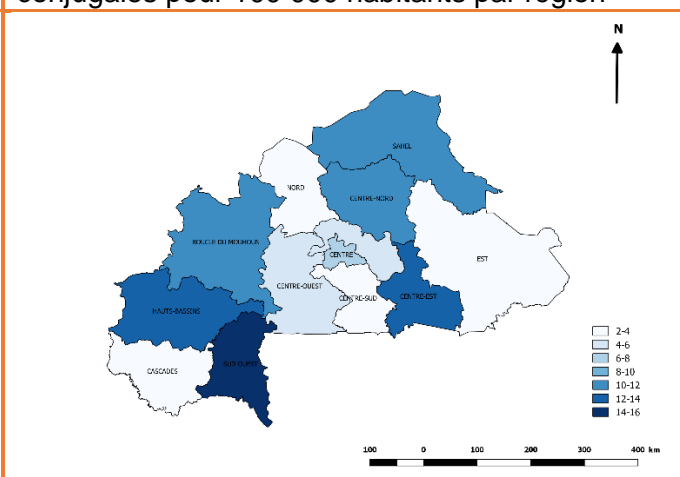
Tableau 12 : Type d'usagers des services « Famille »

Types de cas	Effectif en 2022	Part en %	% Femmes	Variation en % 2021	TCM
Mariages précoces	299	4,3%	96,0	-45,4	-1,0
Mariages forcés	610	8,7%	91,8	-22,7	-8,8
Conflit familial	1255	17,9%	65,2	-35,4	-5,6
Violences conjugales	1804	25,7%	80,5	-20,2	0,7
Grossesses non désiré ou contestées	1816	25,9%	92,0	-25,5	-1,9
Ensemble service Famille	7025	-	83,4	-	-

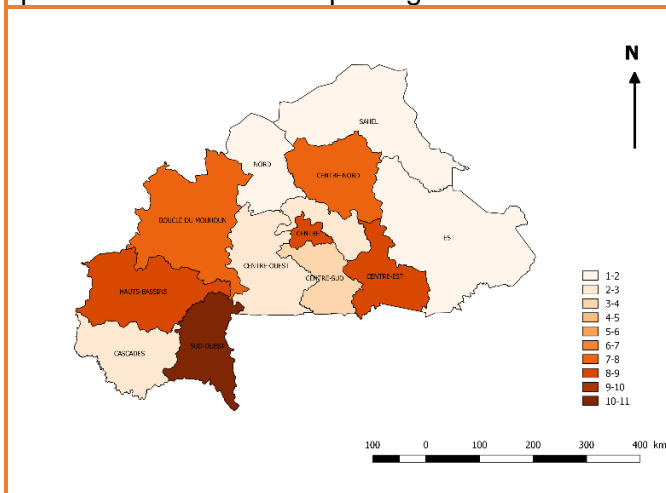
Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région



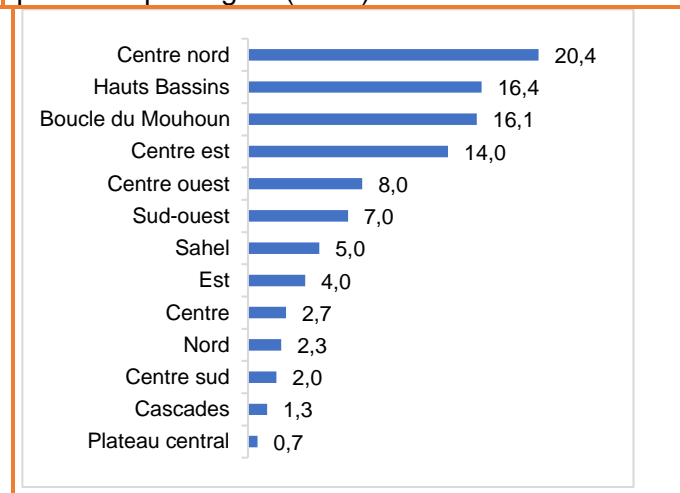
Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région



Carte 4 : Répartition des victimes de conflit familial pour 100 000 habitants par région



Graphique 37 : Répartition des cas de mariage précoces par région (en %)



5.3. Besoins des usagers des services Famille

Points saillants

- Forte demande en accompagnement juridique ;
- Baisse continue du taux de résolution des cas.

Commentaire général

En 2022, les principaux besoins exprimés par les usagers se retrouvent dans les rubriques « conseils et accompagnement » et « attribution d'une aide ». Ils représentent 8 901 cas soit 88,5% des besoins exprimés. Le taux de résolution des besoins en conseils et accompagnement est de 28,3% et celui de l'attribution d'une aide est 15,9%. Ces taux sont en baisse par rapport à 2021 où le taux de résolution des besoins en conseils et accompagnement est de 41,8% et 31,2% pour l'attribution d'une aide.

Les besoins juridiques sont les plus exprimés dans la rubrique « conseils et accompagnement ». Ils représentent 60,5% des besoins des usagers avec un taux de résolution de 24,0%. Les besoins en « autres conseils et accompagnements » par contre représentent seulement 5,2% des besoins exprimés dans cette rubrique avec un taux de résolution de 41,0%.

Dans la rubrique besoins en « attribution d'une aide », les besoins d'ordre alimentaire sont les plus exprimés représentant 49,8% des besoins avec un taux de résolution de 14,4%. Quant aux besoins sanitaires, ils sont moins exprimés et représentent 6,3%. Leur taux de résolution par contre est le plus élevé et se chiffre à 26,3%.

Le taux de résolution globale des besoins exprimés à toutes les visites dans les services Famille est de 22,8% en 2022. Il reste faible et connaît une baisse par rapport à 2021 où la résolution globale des besoins se chiffre à 26,1%.

La résolution globale des besoins à la première visite est en nette baisse depuis 2018 à 2022 allant de 54,2% à 17,2%.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin en pourcentage : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total du besoin exprimé *100

Taux de résolution global en pourcentage : C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés *100

Variation en nombre par rapport à 2021 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2022 moins celui 2021 du service famille

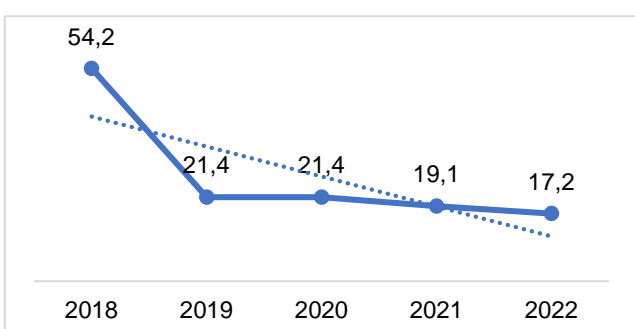
Variation en nombre par rapport à 2021 en pourcentage : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2022 moins celui 2021 du service famille sur l'effectif en 2021*100

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

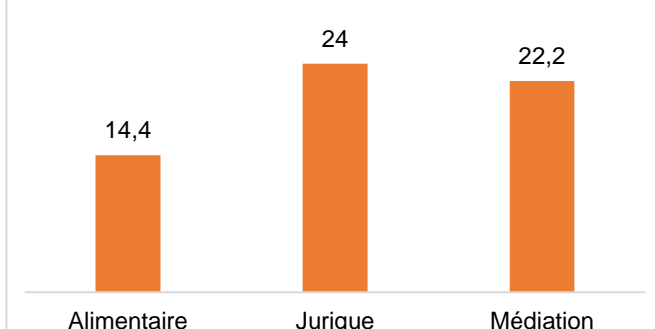
Tableau 13 : Besoins par groupe des usagers des services famille

Besoin	Effectif en 2022	Part en % en 2022	Taux résolu	Variation/2021	
				Nombre	%
Conseil et accompagnement	4 799	47,7	28,3	-52	-1,1
Attribution d'une aide	4 102	40,8	15,9	803	24,3
Intervention directe	975	9,7	25,7	-119	-10,9
Autre prise en charge	144	1,4	14,6	2	1,4
Référence à une autre structure	12	0,1	0	-8	-40,0
Aide à l'emploi	31	0,3	35,5	-23	-42,6
Ensemble	10063	100	22,8	-3949	-28,2

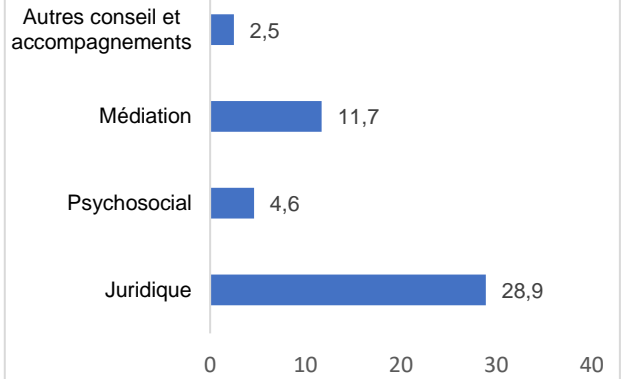
Graphique 38 : Taux de résolution globale des besoins à la première visite



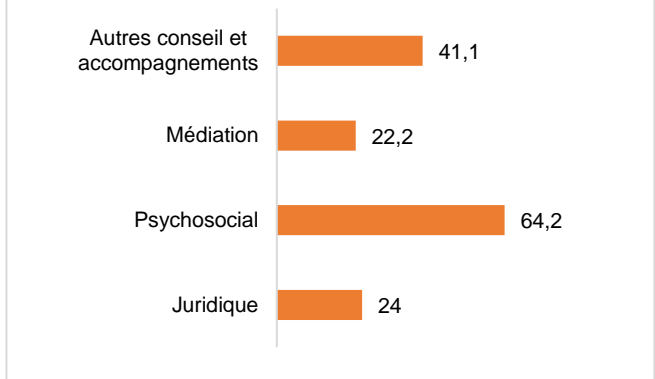
Graphique 39 : Evolution de la proportion de résolution des principaux besoins (en %)



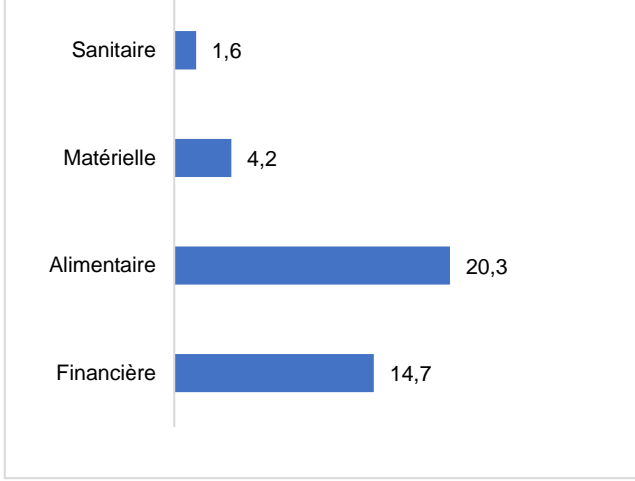
Graphique 40 : Part des besoins exprimés en conseil et accompagnement (en %)



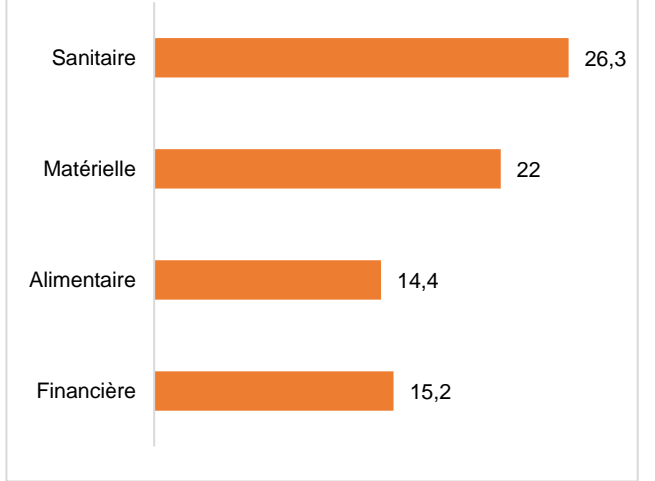
Graphique 41 : Taux de résolution besoins en Conseil et accompagnement (en %)



Graphique 42 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %)



Graphique 43 : Taux de résolution besoins en attribution d'une aide (en %)



6.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services Solidarité

Points saillants :

- Baisse de l'effectif des usagers des services Solidarité
- 7 usagers sur 10 sont des femmes

Commentaire général

En 2022, l'effectif des usagers des services Solidarité baisse de 7 343 cas, soit 20,1% de moins par rapport à celui de 2021.

Le ratio moyen des usagers est de 145 usagers pour 100 000 habitants. Les régions du Sud-Ouest, du Centre, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest sont au-dessus de cette moyenne avec respectivement 297 ; 218 ; 212 et 149. La région du Nord détient le plus faible ratio avec 43 usagers pour 100 000 habitants.

Durant les cinq dernières années, l'effectif des femmes est constamment supérieur à celui des hommes. Il est de 20 261 femmes soit 69,4% des usagers en 2022.

Le groupe d'âge de 25-59 ans représente 62,2% soit plus de la moitié des usagers du service Solidarité. Ce groupe est suivi par celui de 60 ans et plus avec 19,8%. La tranche d'âge de 0-17 ans est par contre moins représentée dans ce service avec 8,2% des usagers.

La majorité des usagers n'a « aucun niveau d'instruction » (77,8%) et 50,6% a pour occupation « personnes au foyer ».

Les veuves/veufs et le mariage religieux sont les statuts matrimoniaux qui prédominent parmi les usagers des services Solidarité en 2022 avec des taux respectifs de 25,9% et 34,8%.

Note méthodologique

Personnes au foyer : Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées

Proportion des femmes : C'est l'effectif des usagers de sexe féminin du service solidarité rapporté à l'effectif total des usagers du service solidarité

Nombre d'usagers pour 100 000 habitants : c'est l'effectif des usagers d'une localité rapportée sur l'effectif totale de la population *100 000

Variation en nombre par rapport à 2021 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2022 moins celui de 2021 du service solidarité sur 2021 *100

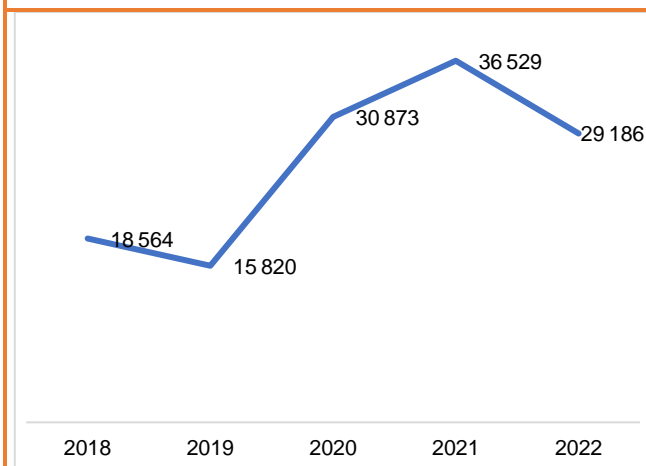
Taux de croissance Moyen : la moyenne des taux de variation annuels

Source de données : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

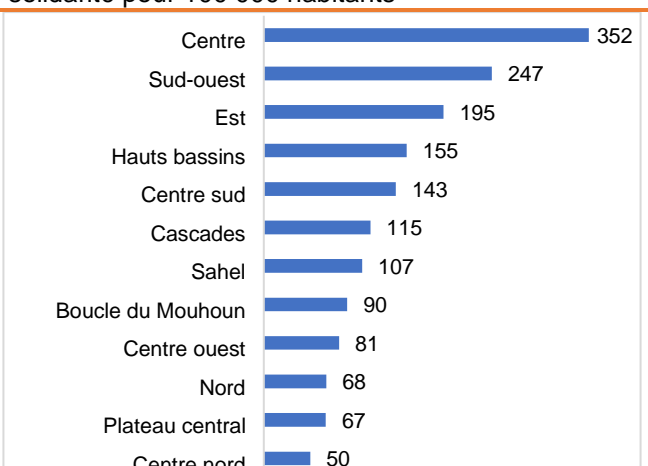
Tableau 14 : Situation des usagers des services solidarité

Effectif en 2022	Variation en %	Part en %							% Femmes
		0-17 ans	18-24 ans	25-59 ans	60 ans et plus	% des personnes au foyer	Mariage religieux	Aucun niveau d'instruction	
29 186	-20,1	8,2	9,7	62,2	19,8	50,6	34,8	77,8%	69,4

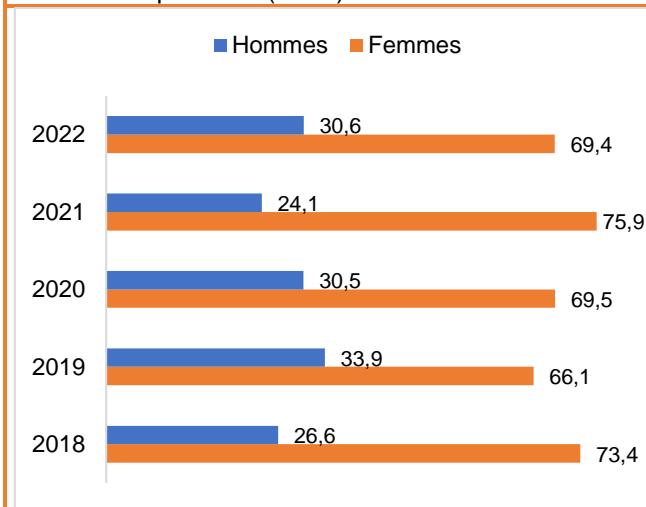
Graphique 44 : Evolution des usagers de la solidarité



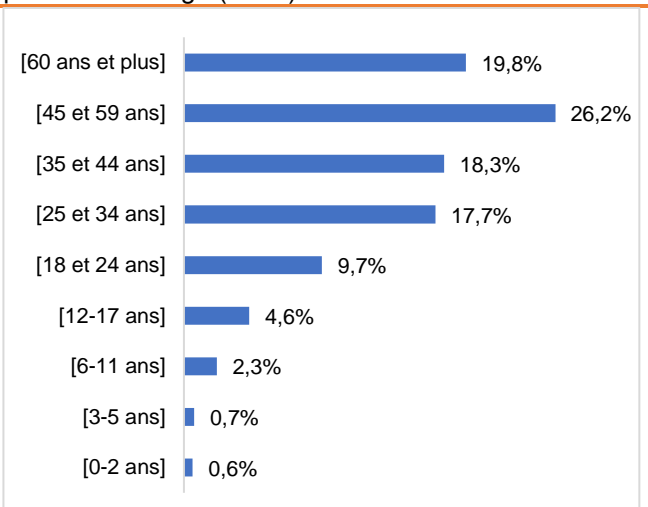
Graphique 45 : Répartition des usagers de la solidarité pour 100 000 habitants



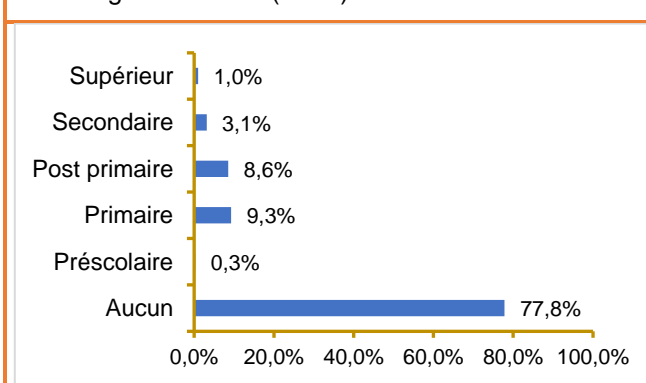
Graphique 46 : Evolution des effectifs des usagers de la solidarité par sexe (en %)



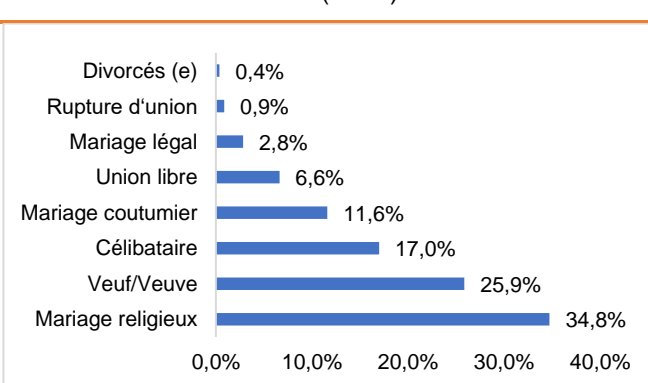
Graphique 47 : Répartition des usagers de la solidarité par tranche d'âge (en %)



Graphique 48 : Répartition des niveaux d'instruction des usagers en 2022 (en %)



Graphique 49 : Répartition des usagers du service selon le statut matrimonial (en %)



6.2. Types de cas enregistrés dans les services Solidarité

Points saillants

- Prédominance des personnes nécessiteuses ;
- 7 PDI sur 10 sont des femmes ;
- Augmentation des bénéficiaires de cash transfert.

Commentaire général

De 2018 à 2022, les principaux usagers des services solidarité sont les personnes nécessiteuses, les personnes âgées et les personnes handicapées avec 75,3% de cas enregistrés dans les services Solidarité. En 2022, l'ensemble de ces usagers des services de solidarité représentent 84,0%.

Les effectifs en 2022 ont considérablement baissé par rapport à ceux de 2021 passant ainsi du simple au double pour certains cas. En effet, le nombre de personnes démunies/Indigentes /Nécessiteuses passe de 24 851 en 2021 à 14 754 en 2022 soit une baisse de 40,6%.

Il est suivi au cours de la même période par les personnes handicapées et les personnes âgées avec respectivement 1 208 et 726 de diminution de cas. En 2022, les personnes démunies/Indigentes/Nécessiteuses, handicapées et âgées ont baissé respectivement de 40,6% ; 44,6% et 40,6%.

En 2022, le SP/CONASUR dénombre 1 882 391 personnes déplacées internes avec un taux de variation de 0,2% en 2021. Dans cet effectif, les femmes représentent 72,1%. Les personnes déplacées internes sont fortement enregistrées dans les régions du Centre-Nord et du Sahel avec respectivement des taux de 25,2% et 26,4%.

Au niveau des cours de solidarité, on dénombre 971 pensionnaires répartis dans 6 régions. La région du Centre enregistre le plus grand nombre d'effectif avec 319 pensionnaires et celle du Centre-Nord a le plus faible effectif avec seulement 45 pensionnaires.

L'effectif des exclus sociaux enregistrés baisse de 26 cas passant de 55 en 2021 à 29 en 2022. La proportion des femmes victimes au cours des cinq dernières années reste élevée. En 2022, elle est encore plus significative avec 79,3%.

De 2018 à 2022, le nombre de bénéficiaires de cash transfert du projet « filets sociaux » a augmenté. Il passe de 101 635 en 2018 à 133 859 en 2022, soit une croissance moyenne de 31,7%.

Note méthodologique

Proportion des principaux Types de cas : c'est la part des principaux types de cas sur l'ensemble des types de cas

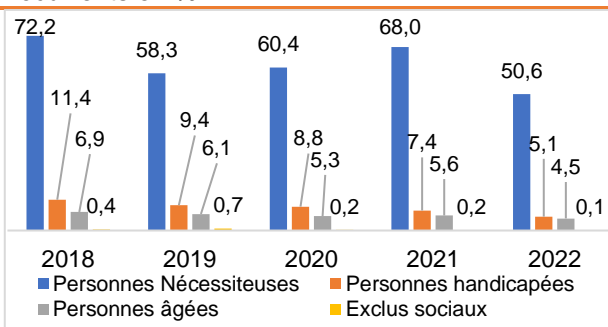
Taux de variation par rapport à 2021 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2022 moins celui 2021 du service solidarité sur l'effectif en 2021*100.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MSHRNGF/SP/CONASUR

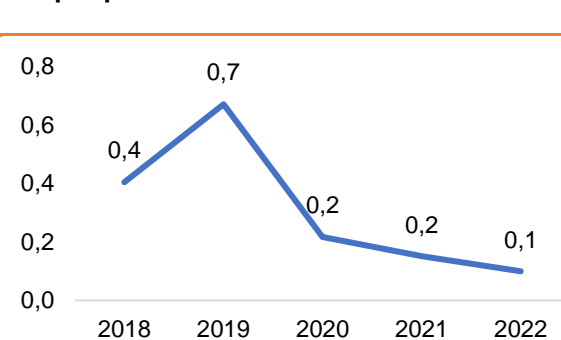
Tableau 15 : Evolution de la part des principaux cas des services solidarité (%)

Type de cas	2021	2022	% Femmes 2022	Variation en % 2021
Personnes âgées	2028	1 302	77,6	-35,8
Personnes nécessiteuses	24 851	14 754	81,6	-40,6
Personnes handicapées	2 707	1 499	53,0	-44,6
Exclus sociaux	55	29	79,3	-0,5
Ensemble solidarité	36 529	29 186	69,4	-20,1
Bénéficiaires de cash transfert	85 041	133 859	95,09	57,4
PDI	1 579 976	1 882 391	72,1	0,2

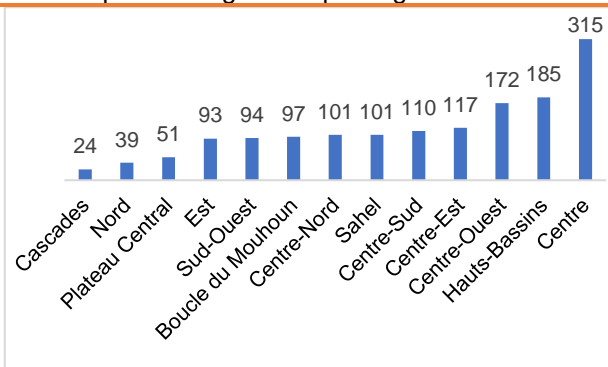
Graphique 50 : Evolution des types de cas les plus récurrents en %



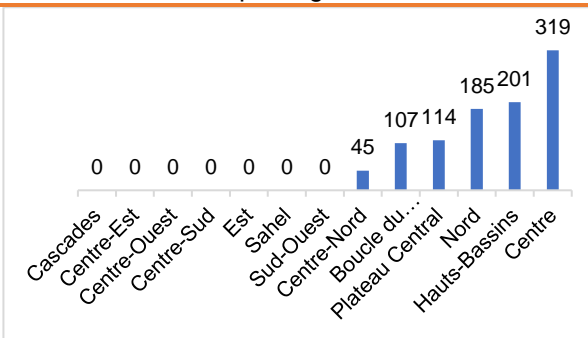
Graphique 51 : Evolution des exclus sociaux en %



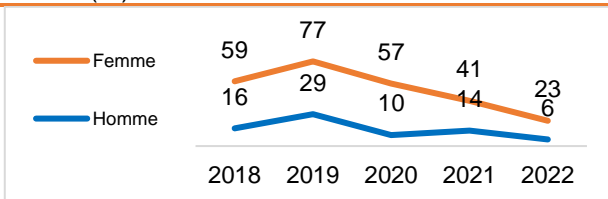
Graphique 52 : Répartition des personnes handicapées enregistrées par région



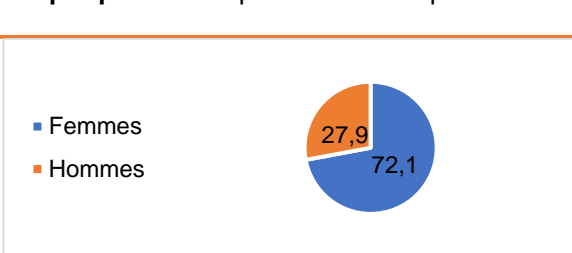
Graphique 53 : Répartition des pensionnaires des cours de solidarité, par région en 2022



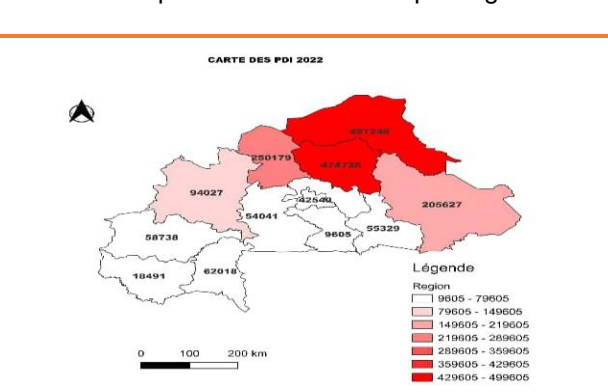
Graphique 54 : Evolution des Exclus sociaux selon le sexe(%)



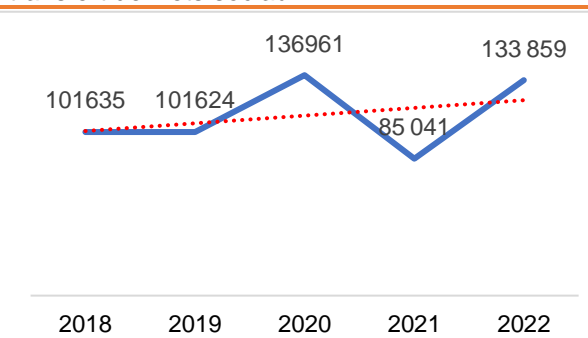
Graphique 55 : Proportion des PDI par sexe en 2022



Carte 5 : Représentation des PDI par région



Graphique 56 : Evolution des bénéficiaires de Cash transfert de filets sociaux



6.3. Besoins des usagers des services solidarité

Points saillants

- Forte demande alimentaire ;
- Faible taux de résolution des besoins.

Commentaire général :

En 2022, les besoins des usagers des services de solidarité sont majoritairement de la catégorie des besoins « attribution d'une aide » (98,3%). Ils sont suivis des besoins en conseils et accompagnement. Ces derniers concernent un usager sur dix.

Au sein de la rubrique « attribution d'une aide », l'aide alimentaire est largement dominante (83,3%), suivie du besoin matériel avec 7,5%. En termes de résolution de ces besoins d'attribution d'aide, l'appui sanitaire se démarque des autres avec un taux de résolution de 56,1%.

Cependant, les besoins sanitaires qui occupent la dernière position parmi les besoins attribution d'aide avec 1,2% des besoins exprimés surplombe l'aide financière en matière de résolution de besoins avec un taux de résolution de 5,3%.

Quant aux conseils et accompagnement, les besoins exprimés sont en majorité d'ordre juridique (84,7%) avec un taux de résolution au-dessus de la moyenne (58,8%).

L'analyse de l'évolution des besoins exprimés à la première visite sur la période 2018-2022 dans les services de la solidarité, révèle une tendance globale à la hausse. Elle passe de 18 564 à 29 186 besoins en 2022 avec un taux de variation moyenne de 19,6%. Toutefois dans la même période, le taux de résolution est en baisse passant de 37,7% en 2018 à 13,2 % en 2022.

Note méthodologique

Proportion des principaux besoins résolus : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins résolus

Taux de résolution d'un besoin : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total d'expression du besoin *100

Taux de résolution globale : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total d'expression des besoins *100

Variation en nombre par rapport à 2021 : c'est l'effectif total absolue des usagers en 2022 moins celui 2021 du service solidarité

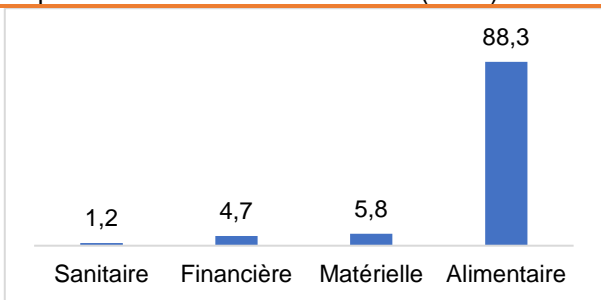
Taux de variation par rapport à 2021 : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2022 moins celui 2021 du service solidarité sur l'effectif en 2021 *100

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

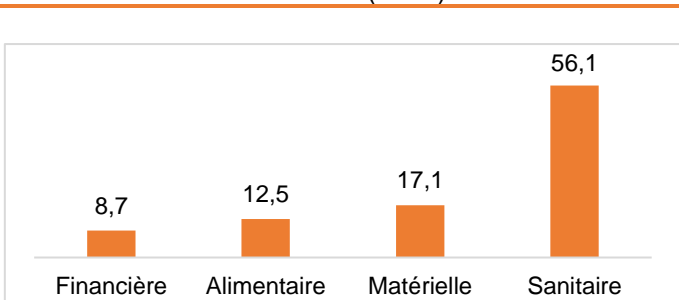
Tableau 16 : Besoins par groupe des usagers des services solidarité (%)

Besoins	2022	Part en % en 2022	% résolu 2021	% résolu 2022	Variation/2021	
					Nombre	%
Attribution d'une aide	30 684	98,3		13,2	-8575,0	-21,8
Conseil et accompagnement	275	0,9		58,2	-136,0	-33,1
Intervention directe	127	0,4		70,1	-29,0	100,0
Autre prise en charge	77	0,2		27,3	-12,0	-13,5
Référence à une autre structure	24	0,1		41,7	-9,0	-27,3
Aide à l'emploi	32	0,1		31,3	-38,0	-54,3

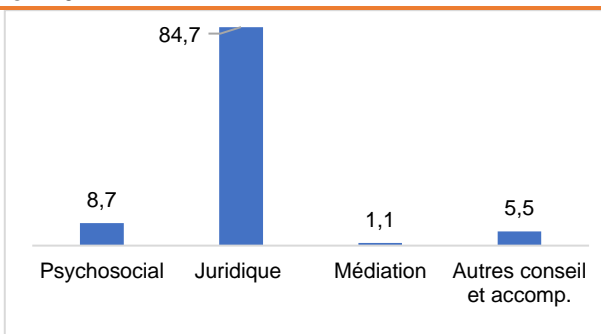
Graphique 57 : Répartition des taux des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %) en 2022



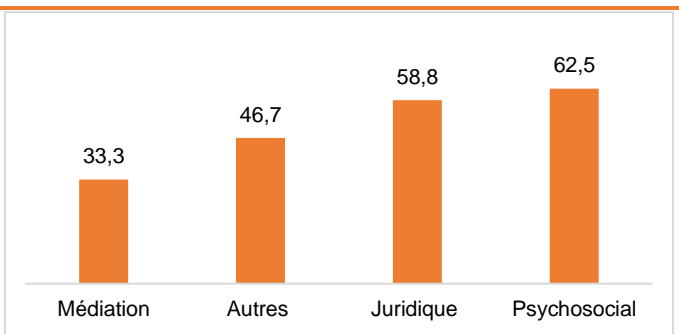
Graphique 58 : Répartition des taux de résolution des besoins Attribution d'une aide (en %) en 2022



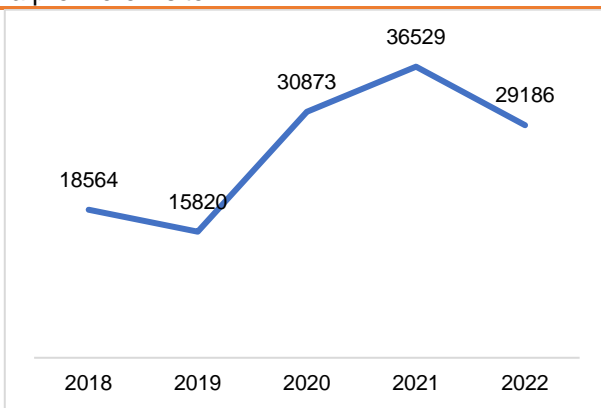
Graphique 59 : Répartition des taux des besoins exprimés en Conseil et accompagnement (en %) en 2022



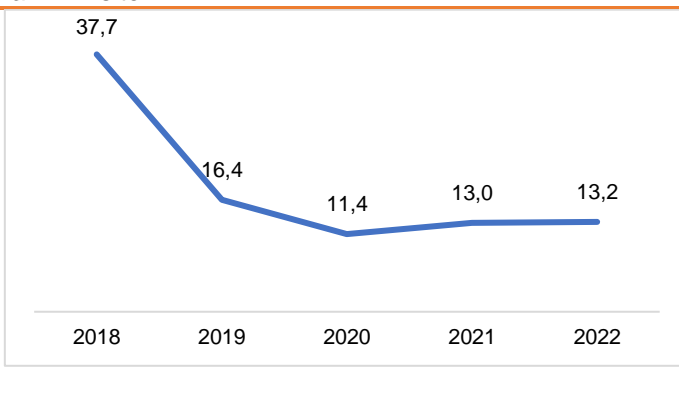
Graphique 60 : Répartition des taux des besoins résolus en Conseil et accompagnement en 2022



Graphique 61 : Evolution des besoins exprimés à la première visite



Graphique 62 : Evolution du taux des besoins résolus à la 1^{ère} visite



6.4. Cas référés dans les services

Points saillants

- Diminution du taux des cas référés ;
- Majorité des cas référés sont de sexe féminin.

Commentaire général :

En 2022, l'effectif des cas référés est en baisse comparativement à 2021, avec un taux de variation de -13,1%.

Les femmes sont majoritairement représentatives dans l'ensemble des cas référés soit un taux de 61,6%.

La structure qui reçoit plus de cas référés est la Justice pour les services Enfance et Famille avec respectivement des taux de 39,7% et de 37,3%. Dans les services Solidarité, les cas référés sont plus orientés vers les structures de santé soit 34,6%.

Concernant les cas référés au niveau des régions, les Hauts-Bassins enregistrent les taux élevés au niveau des services de l'enfance et la solidarité respectivement avec 32,8% et 33,6%. Aussi, la région du Centre a référé le plus grand nombre de cas des services Famille, soit un effectif de 155 contre 123 pour les Hauts-Bassins.

Note méthodologique

Proportion des femmes : c'est la part des femmes référées sur l'ensemble des cas référés.

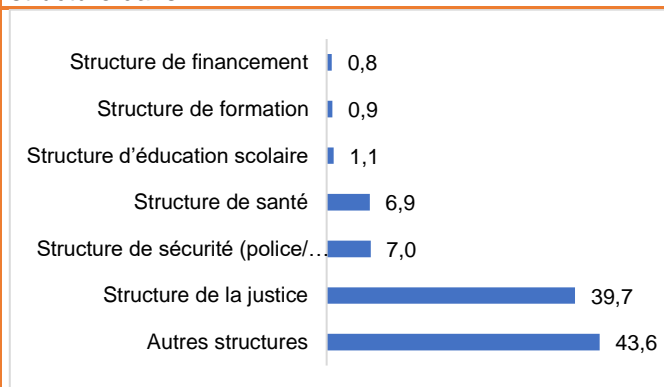
Taux de variation en pourcentage par rapport à 2021 : c'est l'effectif total absolu des cas référés en 2022 moins celui 2021 sur l'effectif en 2021 *100.

Sources statistiques : Base données des directions régionales du MSAHRNGF

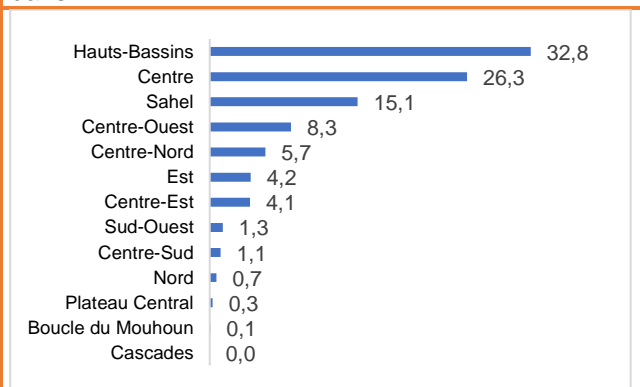
Tableau 17 : Situation des cas référés dans les services

	Cas référés en 2022	Part (%)	Variation en % /2021	% des filles/femmes
Service Enfance	1 336	64,2	-4,6	50,4
Service Famille	534	25,7	-26,0	87,3
Service Solidarité	211	10,1	-22,1	67,8
Total	2 081	100	-13,1	61,6

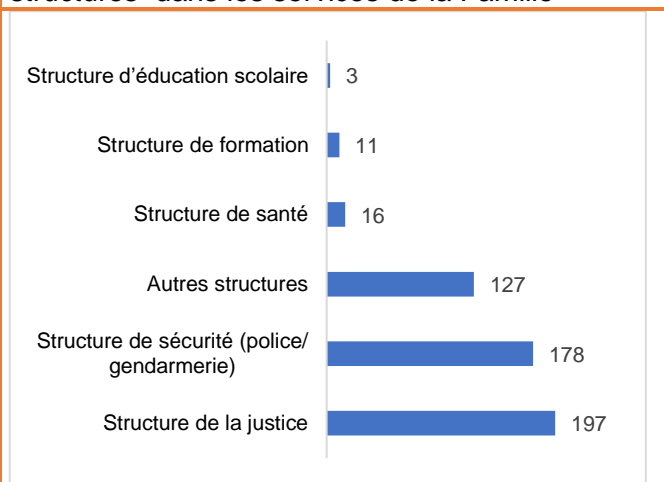
Graphique 63 : Répartition des cas référés par structure dans les services de l'Enfance



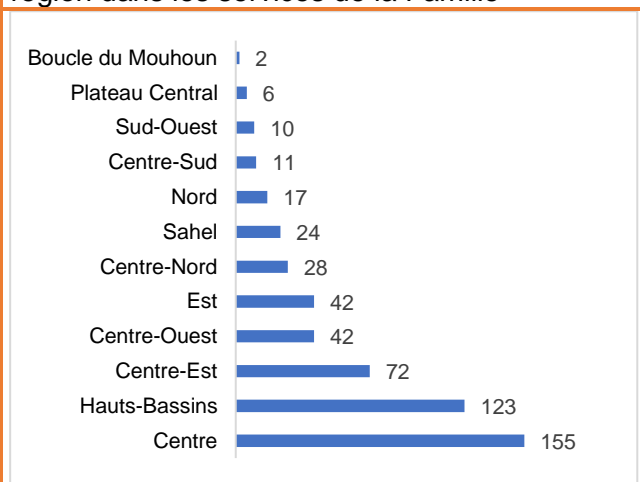
Graphique 64 : Répartition des cas référés par région dans les services de l'Enfance



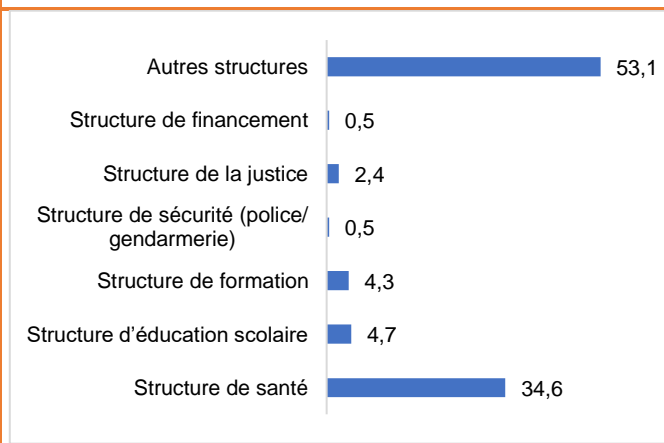
Graphique 65 : Répartition usagers référés par structures dans les services de la Famille



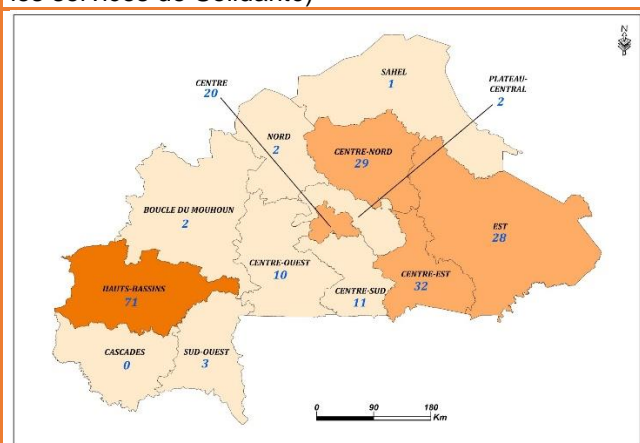
Graphique 66 : Répartition usagers référés par region dans les services de la Famille



Graphique 67 : Répartition des cas référés par structures dans les services de Solidarités



Carte 6 : Répartition des cas référés par régions dans les services de Solidarités



7.1. Entrepreneuriat féminin

Points saillants :

- Hausse continue de l'effectif des femmes formées en entrepreneuriat ;
- Région du Centre-Nord, principale bénéficiaire de technologies.

Commentaire général :

Sur la période 2018-2022, l'effectif des femmes formées en entrepreneuriat passe de 2 246 à 8 316 soit une hausse moyenne de 138,8%. Cependant en 2020, le nombre de femmes formées baisse de 78,6% par rapport à 2019.

En 2022, des femmes/jeunes filles des 13 régions sont bénéficiaires de la formation en entrepreneuriat. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord enregistrent les plus grands effectifs de bénéficiaires avec respectivement 2 543 et 1 455 femmes et jeunes filles.

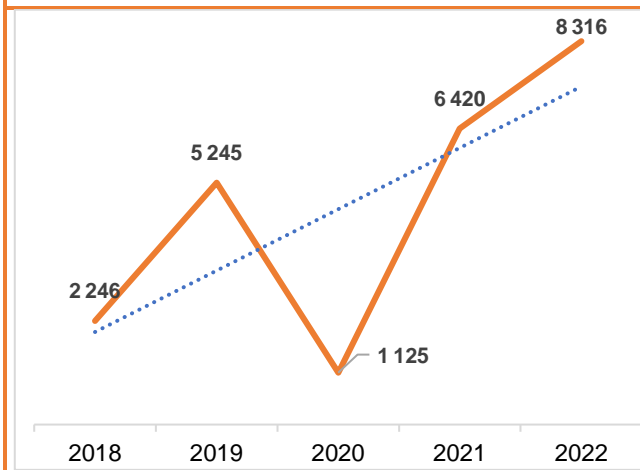
Le nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies, passe de 3 508 en 2018 à 345 en 2022, soit une baisse moyenne de 12,4%.

La répartition du nombre de groupements bénéficiaires de technologies par région révèle des disparités. En 2022, la région du Centre-Nord enregistre à elle seule 167 sur 345 bénéficiaires soit 48,4%.

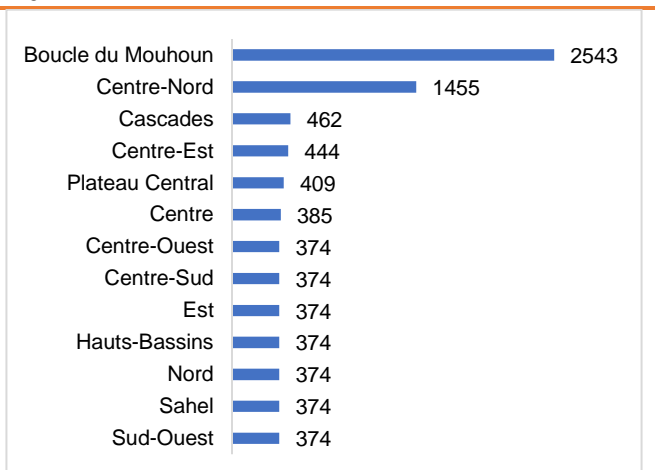
Tableau 18 : bénéficiaires de formation en entrepreneuriat et en technologies

Entrepreneuriat Féminin	Effectif en 2022	Variation/2021
Femmes et jeunes filles formées en Entrepreneuriat	8 316	29,5
Groupements féminins bénéficiaires de technologies	345	5,5

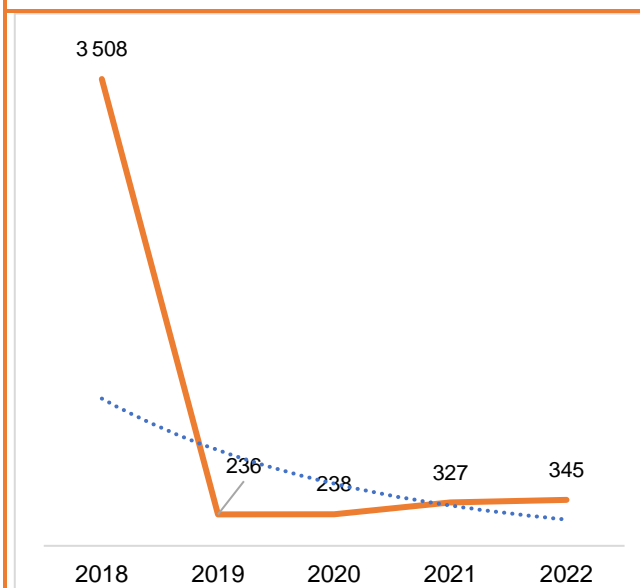
Graphique 68 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat



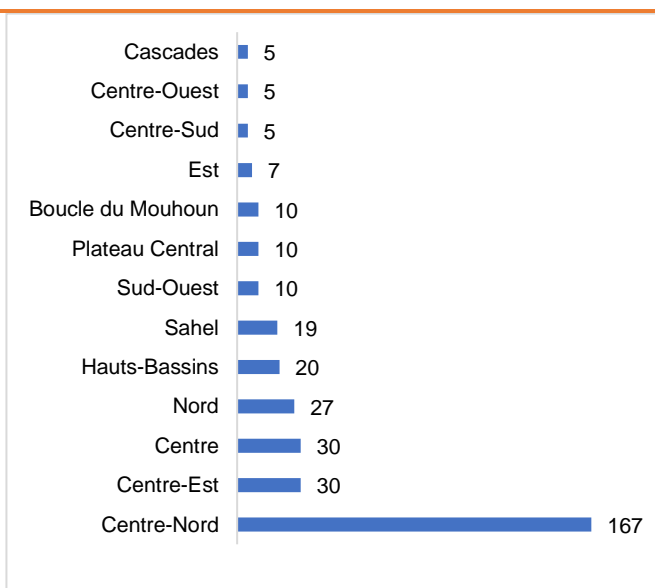
Graphique 69 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2022



Graphique 70 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie



Graphique 71 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie par région en 2022



7.2. Crédits du FAARF

Points saillants

- Importante augmentation du montant des crédits du FAARF ;
- Légère baisse du nombre des bénéficiaires des crédits du FAARF.

Commentaire général

Au cours des cinq dernières années, les crédits alloués au Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) a doublé, passant de 10,5 milliards en 2018 à 21,5 milliards en 2022.

La répartition des crédits par région révèle des disparités des montants accordés aux bénéficiaires par le FAARF. Ainsi, les régions des Hauts Bassins et du Centre enregistrent les plus gros montants avec respectivement 5 milliards et 4,6 milliards. La région du Sahel par contre enregistre le faible montant avec 154,9 millions de FCFA.

En termes de répartition des bénéficiaires par région, les régions des Cascades et des Hauts Bassins viennent en tête avec respectivement 2 780 et 2 421 bénéficiaires pour 100 000 habitants. La région du sahel enregistre le plus faible effectif avec 148 bénéficiaires pour 100 000 habitants.

Alors que le nombre des bénéficiaires diminue chaque année depuis 2018, le montant des crédits alloués augmente sur la même période. Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation de l'enveloppe financière allouée aux crédits de manière générale et à la revue à la hausse du crédit individuel accordé aux différentes catégories de bénéficiaires. En considérant l'effectif total des bénéficiaires en 2018 par rapport à celui de 2022, il y a une régression de 15,2%.

Les groupements féminins/associations/sociétés coopératives sont les principaux bénéficiaires des crédits alloués. Ils absorbent 60% du montant total.

Tableau 19 : situation des crédits FAARF

Bénéficiaires crédit FAARF	Montant (en million)	Part en %	Variation/2021
Groupements féminins/Associations/sociétés coopératives	12 708,7	59,0	0,9
Groupements solidaires	5 126,2	23,8	17,5
Clientes individuelles	3 697,0	17,2	27,6

Graphique 72 : Evolution des crédits du FAARF (en millions)

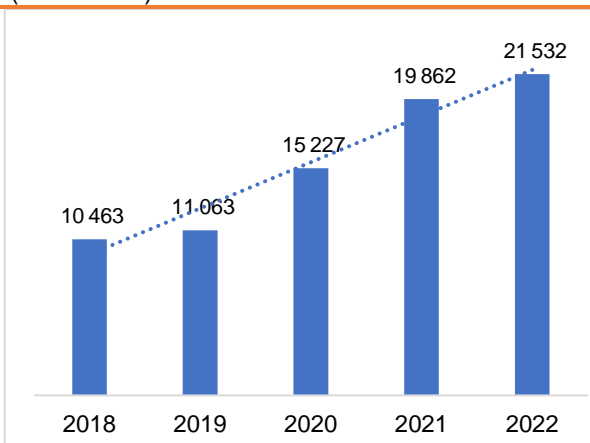
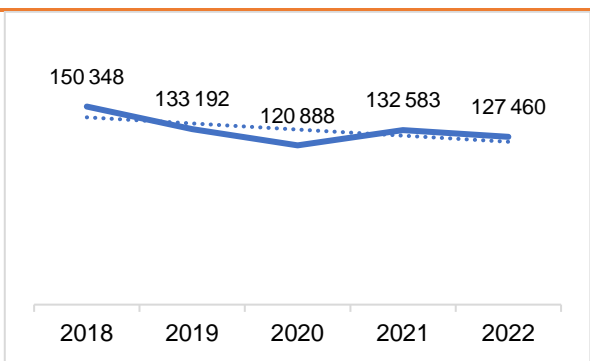


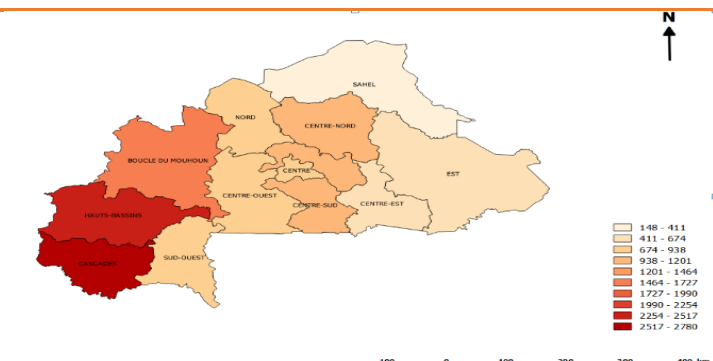
Tableau 20 : Répartition des crédits du FAARF par région 2020 (en millions)

Région	2022	Variation 2022/2018	variation 2022/2021
Boucle du Mouhoun	1 809,57	45,8	-1,6
Cascades	1 746,00	78,6	11
Centre	4 634,03	311	-6,9
Centre-Est	973,94	95	13,4
Centre-Nord	938,455	2,9	13,7
Centre-Ouest	1 677,175	164,7	-12
Centre-Sud	863,63	53,1	43,5
Est	1 118,34	40,3	0,7
Hauts-Bassins	4 971,30	69,7	19,8
Nord	1 016,89	22,3	25
Plateau Central	752,44	93,5	46,1
Sahel	154,875	-18,9	-16,6
Sud-Ouest	875,255	41	74,6
Ensemble	21 531,88	89,8	8,4

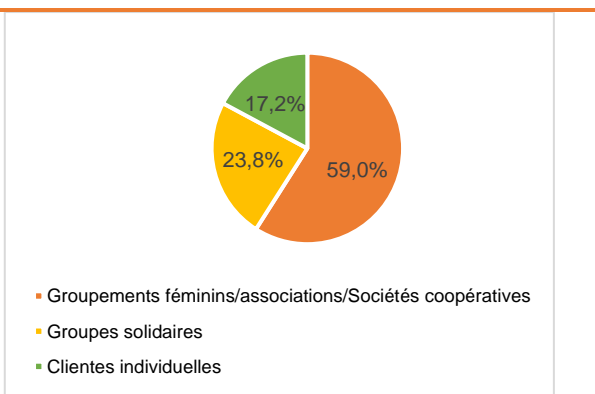
Graphique 73 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF



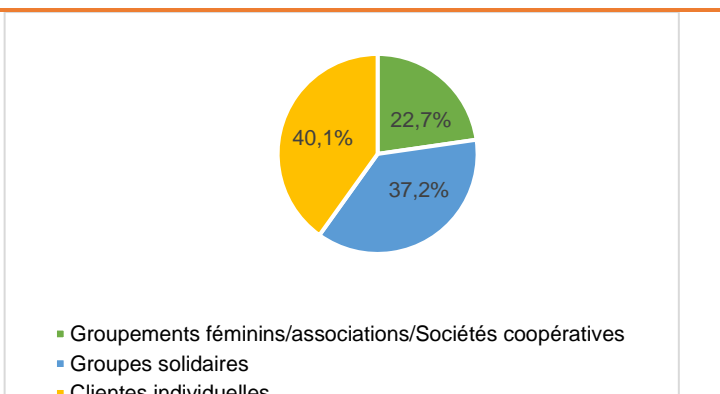
Carte 7 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF pour 100 000 hbts



Graphique 74 : Proportion du montant des crédits FAARF par type de clientèles en 2020



Graphique 75 : Proportion du nombre de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2020



Abandon du domicile conjugal : Tout usager/client qui a quitté le domicile conjugal.

Activités génératrices de revenus : Activités de production et/ou de commercialisation menées par une personne ou un groupe de personnes, dans le but de générer des ressources financières.

Aide à l'adoption : Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.

Aide familial : Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

Apprenti, stagiaire : Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Elle ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

Autonomisation : selon la Banque Mondiale "l'autonomisation est l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies".

Autonomisation économique des femmes : selon "l'OCDE (2012), « acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance ».

Cas résolu : Problème d'un usager qui a trouvé une solution définitive.

Célibataire : Homme ou femme n'ayant jamais été marié(e) ou ne vivant pas maritalement avec une femme ou un homme.

Chômeur : Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi (BIT).

Client/Usager : Utilisateur des services d'action sociale.

Conseil et accompagnement : Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé (agent social) et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

Conseil et accompagnement psychosocial : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Conseil et accompagnement juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Directeur : Premier responsable pédagogique de la structure.

Divorcé(e) : Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son (ou ses) conjoint (s) et qui ne s'est pas remarié(e).

Educateur des jeunes enfants : Animateur de centre préscolaire titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur des jeunes enfants

Employeur : Personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

Enfant abandonné : Enfant dont le juge a constaté le délaissement par ses parents ou ceux ayant sa tutelle.

Enfant et jeune déscolarisé : Enfant de 6 à 17 ans ne fréquentant plus un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune non scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant et jeune placé en apprentissage : Enfant et jeune placé en apprentissage dans une structure ou en atelier.

Enfant et jeune scolarisé : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

Enfant orphelin : Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

Enfant parrainé : Enfant bénéficiant de l'appui d'une personne morale et/ou physique sur la base d'un engagement.

Enfant trouvé : Enfant retrouvé seul dans un endroit isolé (fosses septiques, caniveaux d'eau, ruines, poubelles, ...) ou dans un lieu public (mosquée, église, maternité, école, ...)

Enfant victime de traite : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

Enfant victime de violences (mauvais traitements): Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

Enfant vivant dans la rue : Enfant et jeune en situation de rupture plus ou moins prolongée avec sa famille et qui a fait de la rue son principal domicile et/ou le lieu de sa survie. Enfant en rupture familiale qui mène des activités de survivance dans la rue et y dort.

Enfant/jeune en conflit avec la loi : Enfant devant répondre de ses actes devant la justice.

Enfant / jeune placé en famille : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une famille.

Enfant / jeune placé en institution : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une institution habilitée (placement institutionnel).

Entrepreneuriat Féminin (EF) : selon la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF), l'EF fait référence à toutes les activités économiques en milieu rural ou

urbain selon la taille (de l'AGR à la grande entreprise) créées et gérées par les femmes dans le but de tirer profit.

Exclu social : Usager/client dont les liens avec sa communauté sont rompus, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales.

Famille monoparentale : Famille dans laquelle les enfants vivent avec un père ou une mère non mariée, divorcé ou veuf.

Mariage coutumier : Mariage unissant uniquement par la coutume

Mariage légal : Mariage unissant par la loi.

Mariage religieux : Mariage unissant par la religion.

Marié (e) : Personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe opposé.

Médiation : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

Mendiant : Usager/client qui demande l'aide d'autrui sans contrepartie en vue de satisfaire généralement des besoins de toute nature.

Mineur : Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixé à 18 ans révolus

Moniteur et monitrice : animateur du préscolaire ayant au moins le niveau de la classe de 4ème des lycées et collèges.

Nouveau client/usager : Personne dont le problème est soumis pour la première fois à un service d'action sociale dans une localité.

Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) : Personne dont un parent, un ami ou un proche est infecté par le VIH ou décédé par suite du SIDA.

Personne âgée : Usager/client dont la durée de vie a atteint au moins 60 ans.

Personne albinos : Personne n'atteint d'albinisme, anomalie congénitale due à une pigmentation de la peau et des poils.

Personne au foyer : Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

Personne démunie/indigente/nécessiteuse : Usager/client qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

Personne déplacée : Usager/client installé temporairement à un endroit dans son pays autre que son domicile habituel par suite de catastrophe, de conflit, ou de crise humanitaire.

Personne en conflit conjugal : Usager/client en discorde ou mécontent avec son conjoint.

Personne handicapée mentale : Usager/client ayant une déficience mentale.

Personne handicapée motrice : Usager/client privé d'un ou plusieurs de ses membres supérieurs ou inférieurs.

Personne handicapée visuelle : Usager/client ayant des difficultés de vision ou privé d'un ou des deux yeux.

Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte) : Usager/client qui porte le virus du SIDA.

Personne malade mentale : Usager/client ayant un trouble mental.

Personne rapatriée : Usager/client contraint au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Personne réfugiée : Personne installée dans un pays étranger et qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine pour plusieurs raisons (économique, guerre, politique).

Placement : Décision administrative ou judiciaire confiant de façon temporaire à une famille (placement familial) ou à une institution habilitée (placement institutionnel), la garde d'un enfant dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus.

Placement en famille : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Placement : Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement, public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou le remettre à une personne digne de confiance.

Prise en charge alimentaire : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge financière : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

Prise en charge juridique : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

Prise en charge matérielle : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

Prise en charge psychosociale : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

Prise en charge sanitaire : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

PVVIH : Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine.

Rapatriement : Personne contrainte au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

Recherche d'emploi : Ensemble des actions posées pour appuyer un usager/client à trouver du travail.

Retour en famille : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

Retraité : Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

Salarié : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

Salarié secteur privé : Personne qui travaille dans le secteur privé structuré formel.

Salarié secteur public : Personne employée dans l'administration publique ou parapublique et les collectivités locales.

Service public : Structure déconcentrée du MASSN

Service privé : Association/ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale

Structure de formation : Structure de formation.

Structure de la justice : Structure juridique.

Structure de placement : Structure d'accueil et/ou de placement pour un emploi.

Structure de réinsertion : Structure s'occupant des processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

Structure de santé : Formation sanitaire.

Structure d'éducation : Structure d'éducation.

Structure formelle : Structures qui disposent d'un personnel qualifié et appliquent le programme national d'encadrement préscolaire.

Structure non formelle : Structures qui ne disposent pas d'un personnel qualifié et n'appliquent pas le programme national d'encadrement préscolaire.

Technologie : selon le MFSNFAH " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production de biens et services"

Toxicomane/alcoolique : Usager/client qui s'intoxique de façon chronique ou périodique par la consommation de médicaments ou de substances toxiques entraînant généralement chez lui un état d'accoutumance et de dépendance.

Travailleur/professionnel du sexe : Usager/client qui se livre de façon régulière ou occasionnelle, avec plusieurs partenaires à des échanges de rapports sexuels contre de l'argent ou d'autres biens matériels.

Union libre : Personne qui vit maritalement avec une autre de sexe opposé sans que le mariage civil, coutumier ou religieux n'ait été célébré

Veuf/veuve : Personne dont le/la conjoint(e) est décédé(e).

Victime d'autres formes de violences : Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires : Usager/client ayant subi un évènement d'une ampleur qui justifie une mobilisation exceptionnelle de secours venus de l'extérieur de la communauté ou de la zone touchée.

Victime de conflit familial : Usager/client en discorde ou mécontent avec un ou plusieurs membres de sa famille.

Victime de mariage forcé : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

Victime de grossesse non désirée et/ou contestée : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

Victime de mariage précoce : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

Victime de mutilations génitales féminines : Fille ou femme victime de pratiques traditionnelles et toutes autres interventions pratiquées sur ses organes génitaux pour des raisons non thérapeutiques.

Victime de violences conjugales : Usager/client(e) victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).